



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

15^e séance plénière

Mercredi 18 septembre 2002, à 15 heures
New York

Président : M. Kavan (République tchèque)

*En l'absence du Président, M. Al-Nasser (Qatar),
assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Ranil Wickremesinghe, Premier Ministre de la République socialiste démocratique de Sri Lanka

Le Président par intérim (parle en arabe) :
L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration
du Premier Ministre de la République socialiste
démocratique de Sri Lanka.

*M. Ranil Wickremesinghe, Premier Ministre de la
République socialiste démocratique de Sri Lanka,
est escorté à la tribune.*

Le Président par intérim (parle en anglais) :
J'ai le grand plaisir d'accueillir S. E. M. Ranil
Wickremesinghe, Premier Ministre de la République
socialiste démocratique de Sri Lanka, et de l'inviter à
prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Wickremesinghe (Sri Lanka) (parle en
anglais) :** Au nom de la délégation sri-lankaise, je
voudrais tout d'abord féliciter sincèrement M. Jan
Kavan de son élection à la présidence de la cinquante-
septième session de l'Assemblée générale et l'assurer
de notre pleine coopération.

Je voudrais également exprimer mon appréciation
pour la façon exemplaire dont M. Han Seung-soo,
ancien Ministre des affaires étrangères de la
République de Corée, a dirigé les travaux de la
cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.
Nous souhaitons aussi chaleureusement la bienvenue à
la Suisse en tant que nouveau Membre de
l'Organisation, et nous sommes impatients d'accueillir
également le Timor-Leste.

Nos discussions et nos débats au sein de cette
Assemblée atteignent souvent de hauts sommets et
visent de grands objectifs, mais en fin de compte ils
portent sur les vies futures, le bien-être et la sécurité
des gens que nous avons le privilège de représenter.
C'est en pensant à cela que je me rappelle les
événements odieux du 11 septembre 2001, qui ont
coûté la vie à tant de ressortissants des États-Unis et
d'autres pays du monde. Comme nous ne le savons que
trop bien, ce ne sont pas les seules victimes du
terrorisme.

Les attentats ont confirmé ce que nous, à Sri
Lanka, savons depuis longtemps, à savoir que le
terrorisme s'est mondialisé il y a longtemps. Comme le
Président Bush l'a reconnu le 11 mars 2002, « le
11 septembre n'a pas marqué le début du terrorisme
mondial, mais il a marqué le début de la réaction
concertée du monde ».

Nous, à Sri Lanka, connaissons peut-être mieux
que la plupart des gens les tragédies que le conflit et le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



terrorisme entraînent. Mon propre pays a été dévasté par un conflit qui a duré 20 ans et qui a fait 65 000 morts; 800 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. Les histoires tragiques sont monnaie courante : des enfants qui ne verront jamais leur père revenir à la maison; des mères qui ont perdu leurs fils; et des enfants qui, même aujourd'hui, trébuchent innocemment sur des mines antipersonnel. J'ai parlé à des soldats handicapés, à ceux qui ont tout perdu, à ceux qui n'ont plus de maison et à ceux qui reviennent dans le nord-est de notre pays pour trouver des ruines et des champs autrefois productifs qui sont remplis de mines antipersonnel.

La victoire électorale obtenue en décembre dernier par le Gouvernement que je représente constituait un mandat national clair pour mettre fin au conflit dans le nord-est. Le Gouvernement a depuis agi rapidement afin de respecter ce mandat. Un cessez-le-feu avec les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) a été signé le 22 février dernier. Ce cessez-le-feu a été respecté.

Les mesures de confiance ont encouragé les gens à se déplacer librement dans tout le pays et ont revitalisé l'activité économique. Les pourparlers de paix avec les LTTE, facilités par la Norvège, ont débuté il y a deux jours à Sattahip en Thaïlande. Le Gouvernement sri-lankais a suspendu unilatéralement l'interdiction des LTTE afin de favoriser les pourparlers, de donner une chance à la paix et de donner aux LTTE une occasion de faire la paix.

Une démarche souple est nécessaire dans les négociations; il faut avoir le coeur sensible mais la tête froide. Il est essentiel de comprendre l'autre partie, ses aspirations et ses préoccupations. Les négociations sont complexes et seront longues. Au début de nos pourparlers avec les LTTE, nous tentons de répondre aux besoins concrets immédiats de la population, afin de la soulager et de voir notre société redevenir normale. La reconstruction et le développement économiques dans les zones touchées seront des facteurs décisifs pour maintenir l'élan qui anime les négociations politiques. Le développement fait partie du processus de guérison de cette société blessée et divisée. Les problèmes quotidiens urgents de la population doivent être réglés le plus rapidement possible.

En fait, lors des pourparlers qui ont eu lieu en Thaïlande, on a fermement reconnu la nécessité

urgente d'avoir les ressources nécessaires pour faire en sorte que le processus de paix rapporte des dividendes rapidement. Nous apprécions vivement le rôle joué par la Norvège pour faciliter ce processus et, tout encore récemment, lors des pourparlers de paix. Je remercie sincèrement la Norvège pour tous ses efforts.

À la suite du cessez-le-feu, il y a déjà des scènes de liesse pour célébrer cette liberté retrouvée. Les citoyens veulent plus. Des échanges de visites entre des étudiants et d'autres groupes du Sud et du Nord ont montré à beaucoup que l'autre partie n'était pas si différente. La semaine dernière, notre capitale Colombo a été paralysée lorsque des habitants de tout le pays, de toutes religions et de tous les groupes ethniques, s'y sont rassemblés pacifiquement.

Ce sont là des signes encourageants, mais ils s'accompagnent d'un risque. L'impératif de la paix ne fait que croître. Le peuple exige la paix et les politiciens et négociateurs des deux parties doivent agir. La paix est exigée par le peuple. Le conflit a pratiquement mené notre économie à la banqueroute, et l'an dernier, pour la première fois depuis l'indépendance, nous avons connu la récession. Des ressources doivent servir à développer les zones ravagées par la guerre, et des opportunités doivent être créées. L'élan de la croissance doit être rétabli. Le peuple aspire à une situation normale, non pas demain, mais aujourd'hui. Les fermiers veulent voir leurs canaux d'irrigation endommagés réparés, dès aujourd'hui; leurs récoltes ne peuvent attendre jusqu'à la signature d'un accord final. Cet impératif est réclamé davantage par des jeunes au sein des forces armées sri-lankaises et les cadres des Tigres de libération de l'Eelam tamoul, dont les armes se sont tues. Sans un appui international et sans une aide en ressources pour assurer les dividendes de la paix, la chance de la paix peut être entamée. Avec un regain d'opportunités pour le peuple et pour la croissance, les politiciens et négociateurs seront incités à stabiliser, à promouvoir et à soutenir la paix.

À partir de là, nous pourrions aborder les questions constitutionnelles complexes. Cela prendra du temps. Nous pensons que la voie à suivre sera assurée par une administration provisoire pleinement représentative, au sein d'un pays uni – Sri-Lanka – où les droits de toutes les communautés – tamoule, musulmane et cinghalaise – sont garantis. Cela nous permettra de lancer une initiative assurant des pouvoirs au niveau local, en décentralisant l'autorité de l'États

et en créant cinq zones de développement économique régionales. À travers ces initiatives, nous avons l'intention d'encourager les personnes au niveau local à assumer leurs responsabilités afin d'impulser la croissance économique dans leur propre région. Avec la libéralisation et la déréglementation de notre économie, ces mesures créeront des richesses.

En attendant, une question de sécurité se pose d'urgence. Des centaines de milliers de mines doivent être retirées des terres pour rendre celles-ci arables et sûres et permettre aux personnes déplacées de retourner chez elles et dans leurs fermes. Sri Lanka réexamine sa position sur la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel en vue d'y adhérer puisque la confiance dans la paix s'accroît. Nous sommes reconnaissants pour l'aide que nous recevons des Nations Unies, de la communauté internationale et des organisations non gouvernementales pour notre programme de déminage.

Mon gouvernement est résolu à faire en sorte que les citoyens du nord et de l'est de notre République jouissent également de la même sécurité et de la même qualité de vie, d'une gouvernance démocratique et des mêmes droits de l'homme que les citoyens des autres régions du pays. Sri Lanka est bien placée sur l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Notre revenu par habitant et notre espérance de vie ainsi que notre taux d'alphabétisation sont parmi les plus élevés dans la région. La paix renforcera tous ces acquis, mais ses dividendes sont à mettre au crédit de toutes les parties concernées par l'avenir de Sri Lanka.

Sri Lanka se félicite de l'appui que notre processus de paix obtient de la communauté internationale et de l'ONU. À la suite d'une demande que j'ai faite au Secrétaire général Kofi Annan, une équipe interinstitutions d'évaluation des besoins, sous l'égide des Nations Unies, s'est rendue à Sri Lanka en avril et en mai de cette année. L'équipe a réalisé un examen stratégique de la situation actuelle qui peut donner lieu, à moyen et à long terme, à des mesures immédiates de la part des institutions des Nations Unies à Sri Lanka. Nous remercions le Secrétaire général de ses efforts.

Accélérer le rythme de la paix et voir ses dividendes profiter directement et d'urgence au peuple sont des impératifs. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui nous aident dans les Projets à impact

rapide. La mise en oeuvre immédiate de ces projets contribuera à enraciner la paix, à faire participer la population des zones affectées à leur relèvement socioéconomique et à faciliter l'accélération du développement.

Durant sa longue histoire, il y a eu des descriptions flatteuses de Sri Lanka – des siècles avant que notre Bureau du tourisme ne fasse la promotion de la sérénité de l'île. Les Arabes anciens et les Européens médiévaux ont appelé notre île paradis. Si au cours de notre récent conflit, une partie de la qualité du paradis a été perdue, le paradis doit être retrouvé. Récupérer Sri Lanka est bien plus qu'un slogan; c'est une stratégie pratique et réalisable à laquelle nous invitons la communauté internationale à participer.

Tout en recherchant une solution négociée à son propre conflit, Sri Lanka appuie fermement le règlement négocié du conflit israélo-palestinien. Nous soutenons depuis longtemps un processus de paix responsable, conduisant à l'acceptation de deux États – Israël et la Palestine –, prospérant dans des conditions de paix et de sécurité en tant que voisins, dans des frontières sûres et reconnues. Nous appelons instamment à la reprise d'un dialogue sérieux entre Israël et la Palestine comme prélude à des négociations soutenues.

À Sri Lanka, le dialogue et les négociations s'efforcent de mettre fin à un long conflit. S'agissant des responsables des attentats du 11 septembre, l'approche doit être différente. Aucune cause ne peut justifier le meurtre d'innocents. Le terrorisme mondial doit être réprimé quels que soient ses manifestations ou le lieu qu'il cible. Nous sommes en faveur d'une approche globale face au terrorisme international, par le biais du Comité ad hoc de l'Assemblée générale sur le terrorisme. Le terrorisme touche pratiquement tous les pays de l'Asie du Sud. Une réunion à Sri Lanka va bientôt élaborer un protocole additionnel à la Convention régionale sur la répression du terrorisme, de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Le protocole actualiserait la Convention, en vue notamment de répondre aux obligations des États membres, au titre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

L'ONU est une source de bienfaits depuis sa création. C'est l'instance où existent des possibilités d'interaction et de réconciliation entre des

préoccupations complexes, rivales et qui suscitent parfois des antagonismes. Dans le cadre de l'initiative de Pacte mondial du Secrétaire général, elle permet l'établissement de partenariats utiles entre les entreprises et le secteur public.

Par ailleurs, nous attendons avec intérêt l'application des décisions prises à la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey. Nous saluons l'établissement du Compte pour les défis du millénaire en tant que résultat de cette conférence visant à aider les pays attachés aux normes démocratiques et à la bonne gouvernance, à l'engagement du secteur privé et à la participation des citoyens au processus de développement.

Nous avons l'intention de rétablir Sri Lanka comme pays attirant des investissements, avec une administration efficace et un secteur privé dynamique. Lors de ma présente visite aux États-Unis, je suis accompagné d'une équipe du secteur industriel pour avoir des entretiens avec les hommes d'affaires des États-Unis. Nous sommes reconnaissants à l'ONU d'aider mon gouvernement à organiser un forum de promotion des investissements, demain aux États-Unis, avec la participation des représentants de notre secteur privé qui auront des échanges avec leurs partenaires d'ici. Ces rencontres d'affaires fourniront des informations sur les opportunités de projets de coopération économique et de développement à Sri Lanka, alors que nous progressons sur le front de la paix. L'investissement dans la paix est politiquement et économiquement porteur pour Sri Lanka et ses partenaires étrangers. Une croissance dans ce pays profitera à tous.

Dans l'ensemble de Sri Lanka, la population continue de consolider la seule véritable paix à laquelle nous puissions aspirer. Sans grand tapage, sans les politiques et sans les médias, la population vaque à ses occupations, retrouvant d'anciens amis et forgeant de nouveaux liens. La méfiance et la suspicion se dissipent lentement, au fur et à mesure que les personnes parlent entre elles et font part de leurs expériences. La haine dans certains coeurs prendra plus de temps à fondre. Mais elle disparaîtra à l'avenir quand le désir de détruire les armes et de nettoyer les mines prévaudra et que les rires se feront entendre à nouveau.

La meilleure politique consiste à faire confiance aux gens, qu'il s'agisse de la consolidation de la paix

ou de la poursuite du développement. Nous sommes redevables aux personnes pour lesquelles nous travaillons, qu'il s'agisse de clients, d'actionnaires ou d'électeurs.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Sri Lanka de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Ranil Wickremesinghe, Premier Ministre de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Morshed Khan, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh.

M. Khan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter chaleureusement le Président de son élection. Nous sommes persuadés que sa gestion avisée permettra à nos délibérations d'aboutir. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Han Seung-soo, pour la façon habile dont il a dirigé nos travaux. Nous félicitons également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve au cours de l'année écoulée pour bon nombre de questions. Son allocution liminaire, qui a donné le ton à nos débats, est réellement digne d'éloges. Nous accueillons également deux nouveaux Membres cette année, la Suisse et bientôt le Timor-Leste. Nous attendons avec le plus grand intérêt de travailler en étroite collaboration avec eux.

Comme nous en sommes tous malheureusement conscients, cette année a été particulièrement difficile. Le 11 septembre 2001, nous avons assisté à un acte terroriste odieux et barbare qui a uni de manière sans précédent les peuples épris de paix dans le monde. Alors que nous continuons de lutter pour empêcher que de telles atrocités se reproduisent, nous devons également nous atteler sérieusement à la tâche consistant à éliminer les causes qui engendrent ce type de comportement. Toute action, à cet égard, doit se fonder sur le consensus international le plus vaste possible, susceptible de se dégager par le biais de consultations.

Le Bangladesh a été et sera toujours un partenaire actif et engagé dans la coalition contre le terrorisme. Nous avons pris toutes les mesures qui s'imposent pour partager des informations et contribuer à endiguer la

terreur. Nous avons cherché à appliquer la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, que nous avons contribué à élaborer et à faire adopter l'an dernier en tant que membre du Conseil. Au niveau régional, nous sommes en train d'examiner des moyens permettant de renforcer davantage la Convention régionale de l'Association sud-asiatique de coopération technique sur la répression du terrorisme. La terreur n'a aucun lien avec une religion ou une région, quelle qu'elle soit. Il s'agit d'un phénomène mondial contre lequel nous devons lutter avec des moyens tant légitimes que consensuels.

Ces méthodes comprennent la promotion de la démocratie et des valeurs démocratiques, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, le règlement pacifique des conflits et la consolidation de la paix, la coopération en vue d'un développement économique équitable, l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes, des mesures de confiance, le respect mutuel entre les races et les peuples, et l'harmonie – et non pas les conflits – entre les cultures. Voilà les principaux piliers sur lesquels nous devons ériger un monde où l'espoir l'emportera sur le désespoir. Dans la construction de cet édifice, l'architecte doit être l'ONU, qui, avec les buts et principes énoncés dans sa Charte, est l'institution la plus importante conçue par l'humanité.

Le Bangladesh poursuit implacablement ces objectifs aux niveaux national et international. Nos problèmes, comme tout le monde le sait, sont multiples et variés. Notre superficie est approximativement celle de l'État du Wisconsin aux États-Unis; nous avons une population de 130 millions d'habitants, ce qui fait de nous un des pays les plus peuplés du monde. Des siècles d'exploitation coloniale nous ont privés d'une infrastructure et de ressources adéquates, et nous nous sommes retrouvés pris au piège de la pauvreté. Soumise aux aléas de la nature, notre économie est tributaire des moussons. Depuis notre indépendance en 1971, nous sommes considérés comme un cas désespéré.

Depuis lors, nous avons beaucoup progressé. Nous nous sommes consacrés de tout coeur à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et à notre développement. Nos politiques se sont fondées sur certaines valeurs qui sont chères à nos coeurs. Nous avons agi en étant fermement convaincus que le développement n'est possible qu'en présence de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté

du droit; qu'il faut que les structures et les institutions de la société soient participatives, responsables et ouvertes à tous; et que la croissance doit profiter aux pauvres, à l'environnement, à la parité et aux femmes. Nous estimons que la tolérance entre les religions et l'appréciation des opinions divergentes doivent être gravées dans l'esprit collectif. Notre riche patrimoine intellectuel et nos riches traditions culturelles ont été la source d'idées novatrices dans le pays, comme le microcrédit et les projets éducatifs spéciaux, qui nous ont permis d'opérer la révolution tranquille dans notre société qui a donné lieu à un processus d'énormes transformations sociales.

Nous sommes parvenus par conséquent à obtenir un grand nombre de succès, qui ont été largement salués. Bien que nous soyons une société traditionnelle, grâce à des programmes de planification familiale, nous avons été en mesure de réduire le taux de croissance démographique de 50 % au cours des 20 dernières années. Dans le domaine agricole, nous produisons à présent suffisamment de céréales alimentaires pour nourrir l'ensemble de la population. Nous avons largement investi dans le développement des ressources humaines et nous avons consacré d'importantes allocations budgétaires à l'enseignement primaire et secondaire. La scolarisation jusqu'au niveau du baccalauréat est gratuite pour les filles, qui reçoivent toutes des allocations. L'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes est l'un des axes de notre politique. Au Bangladesh, la responsabilisation des femmes constitue l'un de nos objectifs premiers, principalement par le biais d'initiatives comme des dispositions spéciales pour l'éducation des filles, l'emploi de femmes dans l'industrie du textile, et des modèles de microcrédit qui créent des activités indépendantes pour les femmes. La reconnaissance mondiale de ces efforts s'est manifestée dans notre élection récente au sein du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Une excellente coopération existe entre le Gouvernement et la société civile. Le Bangladesh abrite certaines des organisations non gouvernementales les plus importantes et les plus actives du monde. Dans notre processus de développement, nous sommes nous-mêmes à la place du conducteur. Grâce à un ensemble de politiques macroéconomiques appropriées et à une utilisation efficace de l'aide extérieure, nous avons pu

grandement réduire notre dépendance à l'égard de l'aide étrangère. D'après un document de la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey, intitulée « Développement réussi : schémas pour le XXI^e siècle »,

« La leçon au Bangladesh est que l'aide publique au développement, lorsqu'elle est associée aux efforts déployés par le pays pour relever ses propres défis en matière de développement, peut engendrer des résultats spectaculaires. »

Aujourd'hui, ce que nous souhaitons, ce n'est pas la compassion, la largesse ou la charité, mais un accès plus grand aux marchés pour nos produits manufacturés, des échanges commerciaux plus équitables et davantage d'investissements. Le chemin à parcourir est encore long, mais nous pensons être sur la bonne voie.

Au niveau international, nous veillons à renforcer les relations de coopération mutuellement bénéfiques avec tous les pays. De concert avec nos partenaires du développement, nous cherchons à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le déploiement d'efforts particuliers et les succès enregistrés à Monterrey, à Johannesburg et à la session extraordinaire consacrée aux enfants nous donnent des raisons d'espérer. Nous devons tous à présent chercher sérieusement à concrétiser les promesses qui ont été faites et à atteindre les objectifs fixés. Nous sommes ravis de voir que notre image à l'étranger est celle d'un membre responsable, stable d'un point de vue politique, modéré, démocratique et constructif de la communauté internationale. Nous avons activement engagé nos voisins dans le développement de la coopération et de la compréhension. L'Assemblée se rappellera que c'est le Président Ziaur Rahman du Bangladesh qui, le premier dans cette salle, avait conçu la notion de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Aujourd'hui, notre Premier Ministre, la Bégum Khaleda Zia, est également déterminée à concrétiser le dialogue consacré à la coopération asiatique. Pour démontrer notre attachement à la stabilité et à la paix mondiales, nous avons volontairement renoncé à l'option nucléaire et avons adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous participons activement aux opérations de maintien de la paix, et sommes actuellement l'un des plus importants fournisseurs de soldats de la paix de l'ONU.

Je tiens à signaler, toutefois, que certaines questions continuent de nous alarmer. Dans notre région, en Asie du Sud, la précarité de la situation entre deux pays dotés d'une capacité nucléaire est extrêmement préoccupante. Le Bangladesh encourage tous ceux qui sont concernés en Asie du Sud à faire preuve de la plus grande retenue et à s'employer à résoudre leurs différends par le dialogue et une détermination véritable.

Au sortir de la période la plus dévastatrice de son histoire, il reste à fournir à l'Afghanistan les moyens de son redressement et de sa reconstruction. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour assurer la paix dans toute l'Afghanistan et accélérer la reconstruction et la remise en état du pays. À moins de le faire, la sécurité et la stabilité à long terme demeureront très incertaines.

Au Moyen-Orient, le déni persistant des droits du peuple palestinien à son propre État et à la liberté nous préoccupe grandement. La poursuite de l'occupation illégale de la terre palestinienne, la violation des droits de l'homme et les atrocités perpétrées par Israël contre le peuple palestinien doivent cesser immédiatement. Il faut poursuivre des efforts sérieux vers la recherche d'une solution globale au problème – une solution qui réponde aux préoccupations légitimes du peuple palestinien.

Nous nous félicitons de l'annonce faite à Bagdad concernant le retour des inspecteurs en armements, et considérons qu'il s'agit d'un pas important vers le respect des obligations conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Les énormes ravages en Afrique causés par les conflits ethniques, les maladies et la famine sont alarmants. Les remous financiers en Amérique latine sont une source de préoccupation pour nous tous. Les engagements pris envers les pays les moins avancés ne sont pas dans une large mesure honorés. Il est clair que, malheureusement, des subventions importantes ayant des effets de distorsion sur les échanges entravent le développement. Des restrictions sur la circulation des facteurs de production, notamment la main-d'oeuvre, restent un frein majeur au progrès. Le manque de considération pour les aspects émotionnels et humains de la circulation des personnes au-delà des frontières reste une source de tristesse. Le concept d'un fonds mondial pour la réduction de la pauvreté, financé par quelque forme de fiscalité internationale, demande

également à être examiné. Ce sont des questions sur lesquelles nous avons peu d'influence, vu nos capacités limitées, mais, dans la mesure de nos modestes moyens, nous ferons de notre mieux pour contribuer. Ceux qui le peuvent doivent faire davantage.

Pour notre part, nous jouerons un rôle positif, comme nous le faisons effectivement, dans toutes les arènes internationales. À l'Organisation mondiale du commerce, nous continuerons de collaborer avec d'autres pour mettre en oeuvre les objectifs de développement issus des négociations de Doha et oeuvrer à des échanges plus équitables. Nous coopérerons avec les institutions monétaires internationales, les organismes, fonds et programmes pour promouvoir le bien-être de notre peuple et celui d'un milieu comparable. Dans nos activités à l'ONU, nous nous emploierons par tous les moyens disponibles à renforcer ses institutions et appuyer les réformes qui leur permettront d'être plus participatives, plus représentatives et plus démocratiques. Ce sont des promesses consacrées dans la vision de l'avenir du Gouvernement de la République populaire du Bangladesh sous la direction dynamique de la Bégum Khaleda Zia. Ce sont des engagements qui sont au centre du système de valeurs bangladais.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Julian Robert Hunte, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'aviation civile de Sainte-Lucie.

M. Hunte (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Je voudrais joindre la voix de ma délégation aux voix de ceux qui ont déjà félicité M. Kavan pour son élection à la présidence et de ceux qui ont remercié le Président sortant de sa contribution aux travaux de l'Assemblée. Sainte-Lucie promet son entière coopération à M. Kavan dans l'exercice de ses fonctions de Président.

Au commencement de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, c'est avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue au sein de l'Organisation à la Suisse et au Timor-Leste. Nous n'avons pas de doute que tous deux enrichiront les délibérations de l'Assemblée au moment où nous cherchons à servir sa cause. Sainte-Lucie, en tant que membre du Comité spécial de la décolonisation, se réjouit particulièrement que le Timor oriental soit enfin en mesure d'entrer dans ces lieux sacrés comme un État indépendant à part entière.

Dans cette ère de miracles de la science et des technologies de pointe et de la conquête de l'espace, il est à peine concevable que la misère et les souffrances humaines n'ont pas diminué. De l'Afrique à l'Asie et de l'Asie aux Caraïbes, la pandémie du VIH/sida progresse et se propage tandis que les maladies mortelles bien connues comme la tuberculose et le paludisme continuent de hanter l'existence humaine. Au moment où de larges segments de l'humanité disparaissent, nous restons à regarder en paraissant souvent manquer l'élan nécessaire pour porter un coup décisif aux fléaux.

Une large proportion de la population du monde en développement vit dans une pauvreté avilissante, et un grand nombre de personnes sont menacées par la malnutrition et la famine. Quelque 24 000 personnes, dont la plupart vivent dans le monde en développement, meurent chaque jour de faim. Quelque 12 millions souffrent en Afrique australe de malnutrition. Pourtant le monde connaît une surproduction agricole. Certains endroits connaissent des excédents et, d'autres, des pénuries.

La crise que traversent les programmes de développement reflète la crise de légitimité que connaissent les structures mondiales de gouvernance économique. Sainte-Lucie exhorte une fois encore à la refonte du système mondial de gouvernance économique pour veiller à ce que les ressources de la planète soient l'héritage commun de l'humanité entière. En corollaire à la refonte de l'économie mondiale s'imposent le partage équitable des ressources pour garantir à tous des conditions de vie décentes et la redistribution des richesses et du pouvoir au niveau systémique pour réparer les injustices existantes afin qu'il n'y ait plus de trop grandes disparités dans le monde.

Un obstacle majeur au développement est l'absence de transparence, de responsabilité et de normes démocratiques dans les activités du réseau mondial de gouvernance. Sainte-Lucie a toujours respecté l'impératif démocratique au niveau national comme l'étendard du progrès social et du développement. Sainte-Lucie réitère que ce n'est que par la participation démocratique et la conviction que tous les êtres sont créés égaux et méritent les mêmes chances et droits que les droits à l'autodétermination et au développement des peuples du monde en développement peuvent être assurés. Ce n'est qu'en observant les principes de la transparence, de la

responsabilité et de la démocratie que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et notre propre système des Nations Unies pourront contribuer au règlement du problème de la pauvreté dans le monde.

La Déclaration de Doha n'empêchera pas à elle seule que l'on interdise aux États de participer à la prise de décisions sur l'économie et à la conduite mondiale des affaires. L'absence de participation des gouvernements au processus de développement va à l'encontre de la mission initiale du Sommet planète Terre de Rio de 1992. Sainte-Lucie met le système des Nations Unies au défi d'élever sa voix universelle, de concert avec la coalition de la discorde, pour s'opposer à toute décision unilatérale sur le sort des ressources naturelles de la planète et des milliards de pauvres qui en dépendent pour survivre. Sainte-Lucie appelle à la démocratisation et à la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour en faire une organisation favorable au développement durable de tous les États. Ce n'est qu'ainsi que les pays en développement pourront protéger leurs intérêts au sein du système commercial multilatéral.

Sainte-Lucie déplore le fait que le monde en développement risque d'avoir compromis le succès de son programme de développement en signant les accords de l'OMC sans que le principe du traitement spécial et différencié fasse partie intégrante de ces accords. Cette omission doit être corrigée dans le cycle de négociations de Doha. Pourquoi est-ce si difficile de comprendre, compte tenu du lien critique qui existe entre le commerce et le développement, que les pays en développement ne peuvent pas être soumis aux mêmes attentes, règles et réglementations que celles qui régissent le commerce entre pays développés? La doctrine selon laquelle il est possible d'offrir des chances égales à tous est un mythe malencontreux. Une participation équitable au commerce mondial exige que l'on accorde une attention et une assistance particulières au monde en développement, et notamment aux petits États insulaires vulnérables comme Sainte-Lucie. Nous devons nous refuser – et j'insiste bien là-dessus – à toute tentative de faire de l'OMC un mécanisme qui déclencherà une guerre économique silencieuse contre les pauvres et ceux qui sont impuissants en protégeant les intérêts des entreprises tout en marginalisant les gouvernements et les individus.

Il nous faut un Plan Marshall afin de lutter contre la terreur qu'engendre la pauvreté et contre les disparités flagrantes qui existent entre le monde développé et le monde en développement en ce qui concerne les échanges, la technologie, l'espérance de vie et l'alphabétisation. Monterrey n'a produit ni une coalition mondiale pour le développement ni un mandat contraignant assorti d'objectifs et de ressources permettant de mettre en oeuvre les objectifs du millénaire de l'ONU de réduire la pauvreté de moitié, de s'attaquer réellement au VIH/sida, de combler le fossé numérique et de renforcer les gouvernements. Le message qui nous est parvenu de Monterrey est qu'il n'y a ni volonté politique ni ressources pour le développement. Sur les 55 milliards de dollars nécessaires chaque année, selon les estimations, pour mettre en application les objectifs du millénaire, les sommes promises à Monterrey n'ont été que de 5 milliards de dollars sur une période de trois ans. En outre, l'aide publique au développement destinée aux pays en développement a continué de baisser et est passée de l'objectif fixé par les Nations Unies de 0,7 % à 0,24 %.

Bien que le service de la dette soit à l'origine d'un transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés, et cause des pertes importantes de sommes consacrées aux fonds de développement, aucun engagement d'annulation de la dette écrasante des pays en développement n'a été pris à Monterrey. Aucun effort n'a été fait pour mettre fin à la grave marginalisation des petits États insulaires en développement ni pour leur permettre d'avoir accès, à des conditions de faveur, à un financement pour leur développement de la part des institutions financières internationales.

Malheureusement, la même chose s'est produite à Johannesburg. Cette conférence a été convoquée afin de conclure un accord mondial sur le développement durable, mais elle n'a pas réussi à déclencher le processus populaire nécessaire pour parvenir à un développement pour tous à partir de la crise économique mondiale. Aucun mécanisme n'a été mis en place pour soustraire les décisions prises aux effets négatifs du système mondial actuel de gouvernance économique. Le fait que Johannesburg n'ait pas réussi à établir un agenda international du citoyen – avec des objectifs, des ressources et des engagements bien clairs de mettre en application les objectifs de développement – qui protège les pauvres et la planète

aura des incidences dans tout le monde en développement.

Il semble que l'ONU soit devenue complice de sa propre disparition, permettant ainsi aux principes d'universalité et à la quête de justice et d'égalité de devenir surannées. Cette institution a jadis été l'apôtre de la redistribution du pouvoir économique mondial et de la mise en place d'un nouvel ordre économique international. Aujourd'hui, toutefois, au sein des grandes institutions des Nations Unies, telles que le Conseil économique et social, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Assemblée générale, on entend un silence assourdissant.

En outre, les acquis obtenus par le monde en développement au sein des Nations Unies s'estompent rapidement. Le poste de Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a été supprimé. Il s'agissait là de l'un des rares résultats concrets de l'effort déployé par le monde en développement pour aboutir à une présence plus forte permettant de soutenir la coopération économique internationale. Quant au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, qui évaluait en fait les activités des sociétés transnationales dans le Sud et le rôle qu'elles jouaient pour le développement durable, il a été supprimé. Aujourd'hui, on laisse le marché décider de tout, et l'emprise que les sociétés ont sur l'économie mondiale a des effets catastrophiques sur l'environnement et sur les pauvres. Aucun mécanisme n'est en place pour s'assurer que les sociétés agissent de manière responsable et rendent compte de leurs actes.

Sainte-Lucie engage vivement l'ONU à réinstaurer le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales. En outre, Sainte-Lucie demande à l'ONU de s'opposer à toute tentative d'affaiblir et de marginaliser la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

S'il est vrai que le développement au sein du système des Nations Unies est actuellement menacé en raison de la réduction et du blocage du budget ordinaire et du budget de base de l'ONU, il y a toutefois eu des augmentations considérables du budget de maintien de la paix. Les dépenses militaires – notamment celles engagées par les pays développés – ne cessent de grimper et le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods sont détournés du développement. Il

faut au développement une coalition mondiale, sans quoi nous nous attaquerons en pure perte au terrorisme.

Sainte-Lucie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Toutefois, pour les petits États insulaires en développement il ne suffit pas, pour être à l'abri du terrorisme et d'autres menaces, d'engager des dépenses militaires. Il faut plutôt s'attaquer aux dimensions multiples du terrorisme qui englobe des questions comme celle du trafic de stupéfiants et des armes légères, à du crime transnational, du chômage, de la pauvreté et du sous-développement. C'est pourquoi, tout en maintenant son mandat de maintien de la paix, l'ONU ne doit pas abandonner les autres mandats énoncés dans sa Charte – le développement économique et social de tous les peuples – si elle compte préserver sa pertinence et sa crédibilité. Cette institution a besoin de retrouver son équilibre et d'écouter la voix de plus en plus faible de l'humanité unie dans un chœur universel pour proclamer la paix mondiale, la justice, la prospérité et l'égalité pour tous.

Je manquerais à mon devoir si je ne rappelais pas ici l'appel lancé par Sainte-Lucie pour qu'il soit mis fin à l'embargo économique imposé à Cuba et pour que ce pays se voit accorder l'autorisation d'exercer son droit au développement de son peuple et son droit de jouer le rôle qui lui revient dans notre hémisphère.

Pour terminer, je voudrais dire de façon très catégorique qu'en tant que petit État insulaire en développement vulnérable, Sainte-Lucie fait partie des pays qui ont besoin de l'appui et de la protection du système des Nations Unies et surtout de la sécurité que peut apporter un système multilatéral fort, démocratique et équitable. Nous sommes reconnaissants à cette institution et aux pays amis de leur appui alors que nous nous efforçons de faire progresser le développement de notre pays. Nous réaffirmons également notre détermination de collaborer avec tous les États Membres afin d'assurer la paix, la sécurité et le développement à tous les peuples.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Talbak Nazarov, Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan.

M. Nazarov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : C'est avec grand plaisir que je m'associe aux sincères félicitations adressées à M. Jan Kavan pour son élection aux hautes fonctions de Président de

l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Sans aucun doute, il sera en mesure de mettre sa profonde expérience de la vie et ses compétences professionnelles au profit de la présente session de l'Assemblée générale afin de donner un élan nouveau aux efforts de notre Organisation universelle.

Le Timor-Leste et la Suisse sont de nouveaux Membres cette année. La communauté internationale les accueille avec joie. Nous félicitons les gouvernements et les peuples de ces deux nations amies.

Les questions sur lesquelles doit se pencher l'ONU deviennent chaque année plus ardues. La nécessité d'une organisation universelle est devenue encore plus impérative au cours des 10 dernières années. Cela est bien compréhensible. La guerre froide a pris fin et l'humanité est entrée dans une nouvelle étape de développement.

Une des dimensions fondamentales de cette nouvelle étape est la recherche de solutions aux problèmes mondiaux par le biais d'efforts communs. Une autre caractéristique est la nature constructive de ces efforts. Une troisième dimension est la compréhension commune que tous ces efforts, associés à la démocratisation des sociétés internes et des relations internationales, devraient conduire à une amélioration des conditions de vie dans tous les États Membres. L'ONU peut et doit jouer un rôle significatif dans la coordination des efforts nationaux, régionaux et internationaux à l'âge de la mondialisation.

Le Tadjikistan est un État Membre depuis le début de sa nouvelle histoire, il y a 10 ans. Lorsque l'État tadjik a été créé, un conflit fratricide balayait le pays. Toutefois, depuis cinq ans, la paix et la stabilité règnent au Tadjikistan. Le respect de l'histoire et des traditions tadjikes, les droits de l'homme, une atmosphère de tolérance pour la diversité des points de vue et des opinions, ainsi qu'une concentration sur les principales préoccupations du pays, sont toutes des composantes fondamentales du processus de paix au Tadjikistan, dont on pourrait tirer des enseignements pour régler les conflits dans d'autres régions instables du monde.

Le Tadjikistan, qui a souffert pour parvenir à créer sa démocratie, établit aujourd'hui une société séculaire, dispose de bases importantes pour son développement et regarde l'avenir avec optimisme. Cette attitude positive se fonde sur la politique

rationnelle et soigneusement élaborée par le Président Emomali Rahkmonov, consistant à établir de bonnes relations avec les voisins du Tadjikistan, ainsi que sur l'assistance et le soutien reçus de la communauté internationale.

Le peuple tadjik exprime une gratitude particulière à l'ONU, qui, au long de nos difficiles épreuves, a fait la preuve de ses capacités en matière de maintien de la paix et d'assistance humanitaire avec la plus grande efficacité. L'ONU, travaillant en étroite collaboration avec le Gouvernement tadjik, démontre au Tadjikistan sa capacité à renforcer la paix et la stabilité. Nous sommes satisfaits de la performance du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, et nous pensons que l'expérience acquise au Tadjikistan peut être mise à profit dans d'autres États.

Le relèvement de l'économie, l'élimination de la pauvreté, l'amélioration du niveau de vie et la création d'emplois figurent encore parmi les problèmes les plus urgents dans mon pays. Le Tadjikistan est un État dont le développement économique et social dépend, dans une large mesure, de l'approche commune et globale par la communauté internationale des questions concernant la lutte contre la pauvreté, le financement du développement, l'établissement d'un système commercial international équitable, l'élimination des menaces à l'écologie et le règlement des problèmes démographiques. À cet égard, nous appuyons sans réserve le renforcement du rôle de l'ONU en tant qu'instance principale pour la mise au point d'une telle approche commune.

Au cours des derniers mois, les États Membres ont enregistré des progrès dans ce domaine. Nous pensons que les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement ont été globalement positifs, et nous attendons avec impatience la mise en oeuvre de ses résolutions.

Les questions qui touchent à l'environnement et au développement durable sont parmi les préoccupations les plus importantes de l'ONU, et elles sont devenues à juste titre une composante significative de la diplomatie multilatérale. Le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est récemment tenu à Johannesburg, a constitué un des principaux événements dans le domaine. À ce Sommet, les responsables mondiaux les plus importants ont analysé les progrès réalisés au cours des 10 dernières années

dans la mise en oeuvre du programme Action 21. Le concept de développement durable ayant émergé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, a été développé et s'est enrichi d'un nouveau contenu significatif. La communauté internationale doit maintenant s'atteler à relever les défis identifiés au forum de Johannesburg. Réaliser cette tâche pourrait nous donner l'espoir que des problèmes tels que l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement et le maintien de l'égalité sociale peuvent être résolus de manière globale.

Nous avons l'intention de faire une contribution solide à la mise en oeuvre des résolutions du Sommet mondial. Nous espérons que la coopération internationale dans ce domaine se montrera pleinement à la hauteur des conditions spécifiques et des capacités économiques des pays des différents groupes, notamment des pays en développement et des pays à économies en transition.

Ces dernières années nous avons observé un processus dynamique lié à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le nombre d'États Membres ayant ratifié le Protocole de Kyoto et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est en accroissement. L'interaction entre les pays pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres s'intensifie.

Le Tadjikistan a pris une part active à ces processus importants. Nous pensons qu'il est essentiel de poursuivre la coordination de manière soutenue afin d'éviter les doublons et de garantir une affectation efficace des modiques ressources internationales.

Parmi les richesses les plus précieuses de notre planète figurent nos réserves en eau. Elles au centre tant de notre équilibre écologique que de la prospérité économique. Elles sont indispensables pour la production des aliments, l'amélioration de la richesse sociale et de la croissance économique. Toutefois, même aujourd'hui de nombreuses régions du monde font face à des pénuries d'eau potable. Selon le Secrétaire général, si les modes d'exploitation actuels de l'eau persistent, d'ici à 2025 les deux tiers de la population mondiale vivront dans un pays soumis à ce que l'on appelle un stress hydrique.

L'urgence du problème a encouragé le Tadjikistan à proposer que l'on proclame 2003 Année internationale de l'eau douce. Nous pensons que les préparatifs pour cette année et les différents événements programmés dans son cadre, en particulier le troisième Forum mondial de l'eau, qui doit se tenir au Japon en mars 2003, donneront aux États Membres une bonne occasion de partager l'expertise acquise dans l'application de systèmes de gestion efficace des ressources en eau et dans la recherche du financement et des ressources nécessaires.

En proposant cette initiative de l'Année internationale de l'eau douce, nous pensons que les manifestations principales qui auront lieu en 2003 se concentreront principalement sur l'accès universel à l'eau douce et à la réduction de l'éventualité des conflits relatifs à la pénurie en eau. En fait, ceci constituera un apport spécifique et non négligeable permettant de réaliser les objectifs du développement durable.

Les objectifs du développement durable resteront hors d'atteinte si l'on accorde pas à la composante économique de la mondialisation l'attention qu'elle mérite et à moins que la discrimination soit éliminée dans les relations économiques. Dans un environnement où les pays riches bénéficient des bienfaits de la mondialisation et s'enrichissent, alors que les pays pauvres s'appauvrissent, les tensions sociales augmentent et entraînent par là-même l'extrémisme politique, y compris sa forme la plus extrême – à savoir, le terrorisme. Neutraliser la menace de la terreur est une entreprise de longue haleine, car ce phénomène est contraire à la civilisation humaine, multidimensionnel et profondément enraciné. Outre le fait d'unir la volonté de tous ses participants à avoir recours aux ressources militaires et à renforcer le système juridique international, la coalition antiterroriste mise sur pied à la suite des événements du 11 septembre 2001, doit s'assigner pour but l'élimination des causes principales du terrorisme, dont l'origine remonte aux conflits non réglés et aux inégalités sociales et économiques révoltantes.

Le Tadjikistan prend une part active aux efforts communs pour faire en sorte qu'il y ait un cadre juridique international unifié de lutte contre le terrorisme. Notre pays est devenu partie aux conventions internationales relatives au terrorisme international. Nous appuyons pleinement les activités du Conseil de sécurité en la matière. Nous apprécions

vivement le rôle joué par le Comité contre le terrorisme créé en application de la résolution 1373 (2001), sous la direction de Sir Jeremy Greenstock; ce Comité a assumé un rôle central dans le cadre des efforts sans précédent consentis en vue d'établir un système mondial de la lutte contre le terrorisme international. Le Conseil de sécurité, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte des Nations Unies, continuera de jouer un rôle actif dans la prévention des menaces que pose le terrorisme international à la paix et à la sécurité internationales.

Il est indispensable de continuer d'avoir recours à toutes sortes d'initiatives politiques, économiques, financières et humanitaires afin de mettre au point une stratégie globale d'élimination du terrorisme international. Il est essentiel que l'élaboration des principes fondamentaux de la lutte contre le terrorisme soit renforcée au niveau juridique international. Nous espérons que l'Assemblée générale pourra adopter sous peu une convention générale relative au terrorisme international, et mener à terme les négociations et l'adoption d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Nous estimons que le moment est venu de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2003 afin de débattre de tous les aspects de la lutte contre le terrorisme et afin d'adopter des décisions communes. Nous pourrions également y évaluer les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des décisions prises à la vingtième session extraordinaire consacrée aux production, vente et trafic illicites des stupéfiants. En raison de la menace sans cesse croissante des drogues, nous considérons la création d'une coalition au niveau des États pour la lutte contre les stupéfiants comme un élément d'une importance cruciale. La guerre engagée contre le terrorisme international clandestin ne sera pas efficace tant que la communauté internationale n'aura pas marqué des points dans sa lutte contre les cartels de trafiquants et les parrains de la drogue.

Un système mondial futur visant à neutraliser les menaces liées au terrorisme et au trafic des stupéfiants ne saurait être créé sans l'appui des structures et des institutions régionales et sous-régionales qui sont déjà engagées dans ce domaine et d'autres de la coopération internationale.

L'accroissement du nombre des organisations régionales et le renforcement de leurs mécanismes non

seulement reflètent la nécessité objective de combler les lacunes existantes dans l'interaction entre États voisins, mais aussi de satisfaire au besoin pressant d'établir des canaux supplémentaires de dialogue et d'échange de vues sur les questions les plus brûlantes. Les opérations à grande échelle menées pour libérer le peuple afghan du régime répressif des Taliban et les initiatives prises pour rétablir la paix et la stabilité dans un Afghanistan ravagé par la guerre ont démontré ce qui pouvait être accompli lorsque l'ONU et les organisations régionales conjuguent leurs efforts.

Aujourd'hui, l'Afghanistan, pays voisin et ami, continue d'être engagé dans un processus complexe qui consiste à atteindre un consensus national et à établir des institutions étatiques et un régime politique stables. La renaissance d'un Afghanistan indépendant et paisible a lieu dans un climat difficile. Le problème pressant qui consiste à assurer la sécurité est toujours d'actualité. La situation sur le plan humanitaire demeure également préoccupante. Toutefois, ce qui a déjà été accompli par le Gouvernement de M. Hamid Karzaï est très impressionnant.

Il importe que l'ONU continue à coordonner les efforts communs consentis de la communauté internationale pour renforcer le processus de rétablissement et de relèvement de l'Afghanistan après le conflit, ainsi que d'éliminer complètement les foyers de terrorisme international de son territoire et d'éliminer l'extrémisme religieux et la menace du trafic des stupéfiants. À ce titre, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan doit relever de graves défis. Nous pensons qu'il est indispensable d'accroître l'aide économique et l'aide humanitaire à l'Afghanistan et ne pas se contenter de ce qui a été accompli jusqu'à présent.

Le Gouvernement tadjik continuera de contribuer à la renaissance de l'Afghanistan par le biais de la consolidation des liens qui l'unissent au peuple afghan ami en se fondant sur l'amitié, le respect mutuel et la coopération multiforme dans l'intérêt de nos pays et de la sécurité régionale.

En ce qui concerne la réforme de l'ONU et les questions régionales, il est essentiel de se rendre compte que ni les défis mondiaux ni la plupart des problèmes régionaux pressants ne sauraient être résolus de manière satisfaisante à moins que l'ensemble du système des Nations Unies ne soit renforcé et que son rôle central dans les affaires internationales ne soit

consolidé. Afin de concrétiser cela, il convient d'appuyer les efforts du Secrétaire général en vue de la réforme du système interne des Nations Unies et afin de recruter du personnel qui possède des qualifications élevées. Les États Membres se doivent d'aider le Secrétaire général dans ses efforts pour élargir la capacité du Secrétariat à mener des opérations de maintien de la paix, à prévenir et à régler des conflits et à contribuer à la consolidation de la paix après un conflit. Une réforme suppose des efforts plus poussés vers une démocratisation du système des Nations Unies dans son intégralité, afin que les capacités et les apports des petits pays, quel que soit le nombre de leurs problèmes, puissent être conjugués avec ceux des grands États.

Nous sommes fermement convaincus que la réforme devrait s'attacher à améliorer la productivité des institutions spécialisées des Nations Unies et à la mise en oeuvre des projets de développement. Nous sommes d'avis qu'il est important que l'Organisation des Nations Unies revienne sur l'affectation de ses ressources, qu'elle cesse de mettre en oeuvre des projets et des programmes peu rentables, et qu'elle alloue plutôt les fonds ainsi dégagés à de nouvelles priorités.

L'année qui s'est écoulée depuis la tenue de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale a montré de façon convaincante que l'Organisation des Nations Unies, qui réunit maintenant 190 États Membres, est irremplaçable lorsqu'il s'agit de traiter des affaires internationales. Comme jamais auparavant, l'Organisation des Nations Unies a fait preuve de sa capacité de faire face aux problèmes les plus complexes auxquels est confrontée l'humanité. Nous sommes convaincus qu'en coopérant avec l'ONU, nous pourrions édifier au XXI^e siècle un monde exempt de guerres destructrices, un monde qui sera devenu sûr et prospère.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mahamat Saleh Annadif, Ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine du Tchad.

M. Annadif (Tchad) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de tous les membres de la délégation tchadienne, que j'ai l'honneur de conduire, et en mon nom propre, d'adresser mes chaleureuses félicitations à M. Jan Kavan à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-septième session ordinaire

de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans cette lourde responsabilité, je puis l'assurer de l'entière disponibilité et de l'appui de ma délégation aux cours de nos assises, ce, d'autant plus que la communauté internationale a fait à mon pays l'honneur de l'élire à l'un des prestigieux sièges de Vice-Président de l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour exprimer toute notre gratitude aux Membres de notre Organisation pour la confiance placée en mon pays, le Tchad. Les membres peuvent être sûrs, Monsieur le Président, que nous mettrons tout en oeuvre pour mériter cette confiance.

Mes remerciements et félicitations vont également à l'endroit du prédécesseur de M. Kavan et son équipe pour le travail abattu pendant la cinquante-sixième session.

Je voudrais aussi rendre un hommage particulier et mérité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, dont l'engagement et les efforts incessants pour l'instauration d'une paix et d'un développement durables dans le monde sont à saluer et doivent être reconnus.

Enfin, j'adresse mes sincères et chaleureuses félicitations à la Confédération suisse pour son admission au sein de notre Organisation. Le Tchad, qui entretient des relations étroites d'amitié et de coopération avec ce pays, se réjouit de sa décision de rejoindre la grande famille des Nations Unies. Pays épris de valeurs démocratiques et pacifiques, la Suisse contribuera, sans aucun doute, à enrichir nos débats sur ces sujets.

Les présentes assises s'ouvrent une année après les terribles attentats perpétrés contre les États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001, et qui ont endeuillé aussi bien des familles des États-Unis que celles d'autres nations. Le Gouvernement et le peuple tchadiens s'associent encore une fois à la communauté internationale tout entière pour saluer la mémoire des milliers de victimes innocentes de cette barbarie aveugle que rien ne saurait justifier.

Malheureusement, ces événements douloureux viennent brutalement nous rappeler les nombreux défis que nous devons absolument relever si nous voulons parvenir un jour à une société internationale juste et équitable permettant à chacun de ses membres de s'épanouir pleinement. Aussi, ces actions de désespoir ne peuvent-elles être enrayées que si leurs racines, qui se nourrissent des relations internationales inégales

creusant chaque jour l'écart entre les riches et les pauvres, sont extirpées. Mon pays condamne fermement cette forme d'expression politique de quelque bord qu'elle vienne, et est disposé à s'associer à toute initiative de la communauté internationale visant à l'instauration d'un nouvel ordre mondial basé sur la démocratie et le développement durable.

Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies est plus que jamais interpellée pour aider à l'instauration d'un tel ordre. Nous notons avec satisfaction les efforts maintes fois déployés par l'ONU en vue de parvenir, à terme, à éradiquer les fléaux que sont la maladie et la malnutrition – bref, le sous-développement. À ce titre, de nombreuses rencontres mondiales, au niveau des chefs d'État et de gouvernement, ont été organisées sous les auspices de l'ONU ou de ses institutions spécialisées en vue de la mise en oeuvre des décisions et recommandations du Sommet du Millénaire. Mais le tout n'est pas de tenir des sommets, il faut surtout leur donner suite en joignant l'acte à la parole.

La République du Tchad, comme tous les États en voie de développement, aspire à une vie meilleure et au bien-être de sa population. S. E. M. Idriss Deby disait ainsi, à juste titre, dans son discours d'investiture, le 8 août 2001, que son mandat serait placé sous le double signe de la paix et du progrès économique. Pour ce faire, le Tchad compte sur l'exploitation prochaine de ses richesses minières et agropastorales. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour informer cette auguste Assemblée et rassurer la communauté internationale, notamment les amis du Tchad, que les travaux d'exécution du projet pétrole se déroulent dans de bonnes conditions. Selon les prévisions, les premiers barils de pétrole pourront être commercialisés à partir de juillet 2003.

Cependant, en dépit des perspectives qu'offre l'ère pétrolière pour le Tchad, le Gouvernement est conscient de la faiblesse des structures de l'économie nationale, du poids de l'endettement et des déséquilibres qui rendent précaires les conditions de vie des populations. Nous en appelons encore une fois à l'appui de nos partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux, pour le renforcement de leur aide et l'annulation pure et simple de la dette extérieure, comme l'a toujours prôné l'Union africaine.

Longtemps accaparée par ses problèmes internes, la République du Tchad entend aujourd'hui, plus que

jamais, assumer toutes ses responsabilités au sein de la communauté internationale, notamment au niveau du continent africain. Le Gouvernement demeure pour cela engagé à conjuguer ses efforts pour que l'Union africaine, dont la naissance a été célébrée le 9 juillet 2002 à Durban, en Afrique du Sud, soit le véritable instrument d'intégration politique et économique du continent. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'inscrit dans cet objectif majeur. En tant que cadre de coopération Nord-Sud, voire Sud-Sud, le NEPAD mérite le soutien des partenaires au développement de l'Afrique.

Mais encore une fois, le Tchad est de ceux qui pensent que le salut de l'Afrique réside entre les mains des Africains eux-mêmes. Pour cela, ils doivent prendre des décisions politiques courageuses et transcender leurs divergences pour que l'Union africaine devienne une réalité, car les soubresauts et les crises de tous genres que connaît ce grand et riche continent sont sources de sérieuses inquiétudes.

Toutefois, les dernières nouvelles qui nous parviennent des différentes sous-régions de l'Afrique nous laissent penser qu'un vent d'apaisement souffle sur le continent. En effet, depuis le début de cette année, plusieurs rencontres de réconciliation nationale ont eu lieu et plusieurs accords de paix ont été signés, notamment en République démocratique du Congo, en Angola, au Burundi, au Soudan, en Sierra Leone, en Somalie etc. Ceci constitue un réel espoir pour les populations africaines. Le Tchad entend s'y associer pleinement pour que cet espoir se concrétise.

À l'instar des autres membres de la communauté internationale, le Gouvernement tchadien est préoccupé par la situation qui continue à prévaloir au Moyen-Orient. Malheureusement, cette situation insoutenable résulte de la non-application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Par obligation d'équité à l'égard de tous les Membres de l'Organisation, le Conseil de sécurité doit bannir la politique de deux poids deux mesures qu'il pratique et imposer le respect de ses décisions, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002). Une paix véritable au Moyen-Orient est à ce prix.

De même, le Gouvernement de la République du Tchad ne saurait se taire sur une autre situation d'injustice que continue de perpétuer notre Organisation, à savoir l'exclusion de son sein de la

République de Chine-Taiwan. Cette question nous revient chaque année comme un boomerang parce que nous l'avons mal réglée, il y a plus de 30 ans. De ce fait, elle constitue pour nous un cas de conscience qui nous interpelle tous et auquel nous devons absolument trouver une solution. Nous l'avons fait comprendre à plusieurs reprises : il ne s'agit pas pour nous de demander la réparation d'une injustice en en commettant une autre; il s'agit tout simplement de redonner à la République de Chine-Taiwan, États souverain, démocratique et responsable, et à son peuple la place qui leur revient dans le concert des nations. C'est pourquoi, une fois de plus, le Gouvernement tchadien demande l'admission de la République de Chine-Taiwan au sein de notre Organisation.

En 1945, à sa création, l'Organisation des Nations Unies comptait 51 États Membres. Aujourd'hui près de 200 pays sont Membres à part entière de notre Organisation. Cet accroissement implique qu'il est grand temps de procéder à une profonde réforme de ses structures pour permettre une plus grande participation de tous les États Membres et une responsabilisation accrue à la prise des décisions internationales, qui ont un impact certain sur la vie des citoyens. La mondialisation ne doit pas seulement être économique mais aussi politique.

Ainsi, le Tchad considère que la restructuration de l'ONU s'impose et doit s'articuler autour des deux points suivants : premièrement, le renforcement du rôle de l'Assemblée générale pour lui conférer un caractère plus démocratique et plus actif dans la prise des décisions; deuxièmement, l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité pour une meilleure représentation de toutes les zones géographiques du monde. Le Tchad fait donc sienne cette position, qui est celle de l'Union africaine.

Je ne saurais terminer ma déclaration sans évoquer un événement heureux survenu dans mon pays il y a juste un an. En effet, en juillet 2001, une découverte scientifique importante a été faite dans le désert du Djourab, au Nord du Tchad, par des chercheurs dirigés par une mission franco-tchadienne de paléontologie. Il s'agit de la découverte d'un crâne fossilisé d'un hominidé dénommé *Sahelanthropus tchadensis*, dont l'âge se situe autour de 7 millions d'années. *Sahelanthropus tchadensis*, qui veut dire l'homme du Sahel tchadien, est baptisé Toumai, qui signifie « espoir de vie » en langue locale. L'analyse du crâne a montré qu'il s'agit bel et bien d'une nouvelle

espèce humaine, d'un nouveau doyen de toute l'humanité.

Cette découverte a eu un impact considérable dans la communauté scientifique et l'opinion publique mondiales, car elle remet en cause les multiples théories concernant l'origine de l'homme. Toumai est donc notre ancêtre à nous tous, et le Tchad est aujourd'hui considéré comme le berceau de l'humanité. Pour marquer cette importante découverte, le Gouvernement tchadien envisage la création d'un Département de paléontologie pour permettre le développement de la recherche et l'enseignement de cette discipline scientifique, ainsi que la construction d'un muséum pour développer un tourisme scientifique au Tchad.

Mon pays compte sur l'appui de la communauté internationale pour la réalisation de ces projets liés à la recherche scientifique et à la paléontologie en particulier. J'invite donc cordialement toutes les personnes ici présentes à venir visiter le Tchad, désormais berceau de l'humanité, et dont les atouts touristiques sont ainsi renforcés par cette nouvelle découverte scientifique.

Le Président par intérim (parle en arabe) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abou Drahamane Sangaré, Ministre d'État et Ministre des relations extérieures de la Côte d'Ivoire.

M. Sangaré (Côte d'Ivoire) : Il me plaît d'abord d'adresser à M. Jan Kavan les chaleureuses félicitations du Gouvernement ivoirien pour sa brillante élection à la tête des travaux de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Nos félicitations vont également aux membres du Bureau. Nous les assurons de ce que la délégation ivoirienne n'épargnera aucun effort pour apporter sa contribution à la réussite de la présente session.

Nous faillirions à notre devoir si nous ne mentionnions pas ici le remarquable travail de S. E. M. Han Seung-soo, ancien Ministre des affaires étrangères de la République amie de Corée, qui, par sa grande expérience, a su mener la difficile cinquante-sixième session à bon port, avec les résultats que nous connaissons. Qu'il soit assuré de la reconnaissance de la Côte d'Ivoire. À Monsieur le Secrétaire général, Kofi Annan, nous adressons le salut fraternel de la Côte d'Ivoire réconciliée grâce notamment à ses inlassables efforts. Enfin, c'est avec grand plaisir que le Gouvernement ivoirien salue et félicite la

Confédération suisse pour sa brillante admission en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres conviendront avec moi que difficile, la cinquante-sixième session l'a effectivement été. En effet, comment ne pas se souvenir du 11 septembre 2001, de triste mémoire, dont l'ombre continuera, pendant longtemps encore, de hanter les travaux de notre Organisation? La présente Assemblée générale, en particulier, parce qu'immédiatement consécutive à la cinquante-sixième, se doit de tirer toutes les leçons de cette dernière en donnant une dimension nouvelle aux relations internationales.

De l'avis de la délégation ivoirienne, la nécessité renouvelée d'un redimensionnement des relations étatiques multilatérales peut être calibrée, entre autres, autour des grands axes suivants : la réforme de l'Organisation des Nations Unies; la lutte résolue contre la pauvreté; les droits de l'homme et la sécurité internationale.

C'est désormais un truisme que d'affirmer que si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas, il aurait fallu l'inventer. Après plus de 50 années d'existence, et ceci est reconnu et affirmé de manière récurrente, à l'orée du troisième millénaire, l'Organisation des Nations Unies gagnerait à se dépoussiérer pour s'adapter aux temps nouveaux.

En ce sens, depuis près de 10 ans que durent les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, dans sa composition aussi bien que dans ses méthodes de travail, il est temps que des dispositions concrètes soient prises afin que commence un véritable débat général sur la base des positions des différents groupes régionaux. Pour sa part, la Côte d'Ivoire reste convaincue que deux sièges permanents et trois sièges non permanents pour tout le continent africain épousent l'air du temps. La Côte d'Ivoire se tient prête à apporter sa contribution à toute résolution ou décision allant dans le sens de la modernisation du Conseil de sécurité.

Pendant les 30 années consécutives à la Deuxième Guerre mondiale, les priorités de la communauté internationale avaient pour noms reconstruction, décolonisation et guerre froide, pour ne citer que celles-ci. De nos jours, la misère et la pauvreté, qui interpellent la conscience humaine, constituent, selon nous, la première menace à la paix et la sécurité internationales.

Plus se creuse l'écart entre pays riches et pays pauvres, plus grande sera l'émigration en direction des pays riches qui, de la sorte, verront bouleverser toutes leurs prévisions, tous leurs programmes de développement. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, de l'avis de la délégation ivoirienne, la lutte contre la pauvreté constitue un pan essentiel de la diplomatie préventive. Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un pays, la lutte contre la pauvreté constitue la toute première opération de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Gouvernement ivoirien l'a bien compris, lui qui, par la création des conseils généraux, a mis en place la gestion décentralisée. Ainsi, il revient désormais à chacune des 58 circonscriptions administratives d'identifier ses besoins propres, d'établir ses priorités et de réaliser ses projets de développement, financés sur la base d'une ligne budgétaire conséquente dégagée chaque année par la loi de finances de l'États.

Pour le financement de la gestion décentralisée, la Côte d'Ivoire saisit l'occasion que lui offre cette tribune pour remercier ses partenaires au développement pour leur aide et leur soutien et lance un appel à la communauté internationale pour davantage de contribution à sa politique de décentralisation. C'est le lieu de réaffirmer que la Côte d'Ivoire dispose d'énormes potentialités et que, plus que jamais, elle offre d'extraordinaires possibilités d'investissement et de partenariat.

Nous saluons les résultats de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, qui s'est tenue du 18 au 22 mars 2002, celle de Johannesburg pour le développement durable, sans oublier la conférence de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha en 2001. Vivement que soient traduits en actes concrets les conclusions de ces trois importantes réunions des Nations Unies.

On ne le dira jamais assez : les efforts des pays en développement seront vains si aucune disposition n'est prise pour les soulager du poids de la dette et si la communauté internationale ne réussit pas à éviter à ces pays les effets pervers de la mondialisation.

Après la chute du mur de Berlin, l'économie de marché est désormais passée dans les moeurs économiques de la communauté internationale. Cette nouvelle donne économique commande plus que jamais que l'on sorte de la logique qui veut que l'on continue d'avoir, d'un côté, des producteurs exclusifs

de matières premières, et de l'autre, des producteurs de produits finis. L'entrée des pays en développement dans l'ère industrielle et leur accès à tous les marchés de la planète passent par une meilleure organisation de la solidarité internationale et un respect scrupuleux des résolutions adoptées.

De l'avis de ma délégation, en mettant en place le NEPAD, l'Afrique offre désormais un cadre propice à l'exercice de la solidarité économique internationale. Le NEPAD doit rester un programme au service de l'Union africaine, et non une institution nouvelle venant chevaucher celle-ci. La Côte d'Ivoire se réjouit d'ailleurs de l'avènement de l'Union africaine et s'engage à jouer le rôle qui est le sien dans la consolidation de cet instrument privilégié de la coopération internationale.

Tout en saluant les progrès réalisés dans la promotion et la protection des droits de l'homme, la Côte d'Ivoire reste toujours profondément préoccupée par le droit à la santé. Ma délégation aimerait revenir sur la question du VIH/sida qui, plus que le paludisme, est le tout premier problème mondial de santé publique. Selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé, en 2001, 40 millions de personnes dans le monde, dont 58 % de femmes ont été infectées par le virus d'immunodéficience acquise. Sur ces 40 millions de séropositifs, l'Afrique subsaharienne en compte à elle seule près de 29 millions. La maladie avance, et en Côte d'Ivoire elle frappe essentiellement les couches les plus dynamiques de la population, à savoir la tranche d'âge située entre 14 et 45 ans.

En dépit des nombreux et louables efforts déployés par la Côte d'Ivoire, qui s'est d'ailleurs engagée dans la mise en oeuvre d'un système d'assurance maladie universelle, et par la communauté internationale dans sa lutte contre la pandémie du VIH/sida, les résultats ne sont toujours pas à la mesure des attentes de nos populations. En attendant que soit trouvée la formule miracle contre le virus mutant du sida, on doit plus que jamais redoubler d'efforts sur la prévention, d'une part, et, d'autre part, sur l'accessibilité des médicaments pour les couches les plus démunies. Il est par ailleurs important que la lutte soit menée dans le cadre de concertations internationales permanentes, seules garantes du succès, les décideurs devant montrer un intérêt plus marqué pour l'application des résultats de ces concertations.

La paix, la sécurité des biens et des personnes constituent l'alpha et l'oméga de tout développement. Si la fin de la guerre froide semble donner quelques raisons de satisfaction, il faut reconnaître que la récente évolution de l'histoire contemporaine n'incite guère à l'euphorie. La destruction d'armes légères à laquelle on assiste çà et là ne doit pas occulter la face cachée de l'iceberg. En dépit des professions de foi, les ventes d'armes, légères notamment, continuent de prospérer, avec leur cortège d'enfants soldats et de personnes handicapées, sans compter le lot de réfugiés et de sans abris fuyant les zones de conflit.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue l'année dernière et a livré des conclusions généralement acceptées de tous. Ma délégation espère que, très bientôt, un rapport du Secrétariat général nous permettra d'évaluer les résultats partiels de cette conférence.

En ce qui concerne l'armement nucléaire, l'événement marquant de ces deux dernières années a été la fin du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques de 1972 entre les deux plus grandes puissances nucléaires. Cette situation n'a pas manqué de préoccuper la Côte d'Ivoire. C'est pourquoi mon pays a été très heureux de constater que, dans le cadre d'un nouvel accord récemment signé par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ces deux puissances nucléaires ont décidé de réduire de deux tiers leur arsenal nucléaire d'ici à 10 ans, le degré zéro restant, somme toute, l'objectif à atteindre le plus tôt possible. À l'instar des autres pays de la communauté internationale, la Côte d'Ivoire prend bonne note de ce développement majeur et encourage les deux protagonistes à poursuivre leurs efforts de réduction totale du danger nucléaire.

À ce stade du débat, ma délégation aimerait saisir ici l'occasion pour remercier, féliciter et encourager la France, notre partenaire de toujours, qui, depuis ces trois dernières années, a su, par une vigoureuse politique de désarmement, réduire son arsenal nucléaire de manière fort significative.

Enfin, je voudrais conclure sur ce point en réaffirmant la position de la Côte d'Ivoire en matière de désarmement, position qui n'est pas différente de celle du Mouvement des pays non alignés. L'impérieuse nécessité du respect par tous des zones

dénucléarisées instituées de par le monde, notamment celle créée en Afrique en vertu du Traité de Pelindaba.

Les événements du 11 Septembre 2001 constituent une atrocité épouvantable, qui a entraîné la perte instantanée de vies humaines la plus importante de l'histoire des attentats terroristes. Notre objectif devrait être d'éviter une répétition de tels attentats, par des actions concertées supportées par tous les moyens appropriés. Pour combattre ce fléau, à notre avis, il est nécessaire d'appréhender le problème à la racine, dans toutes ses composantes politiques, économiques, psychologiques et morales. Afin de ne pas faire le jeu des terroristes, la lutte contre le terrorisme doit favoriser le rapprochement des peuples. C'est pourquoi le dialogue des civilisations et des cultures mené concomitamment doit, en toute circonstance, inspirer l'action de la communauté internationale. Pour sa part, la Côte d'Ivoire a pris des mesures pour combattre le terrorisme tant sur le plan juridique qu'économique. Elle s'est engagée à collaborer et à élaborer une législation spécifique de lutte contre le terrorisme à travers la définition et la sanction de l'infraction.

Mon pays continuera d'assumer les obligations qui découlent de la solidarité internationale en matière de lutte anti-terroriste, telles que définies par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Pour ce faire, hormis les moyens financiers et matériels qui lui font cruellement défaut, la Côte d'Ivoire souhaiterait pouvoir bénéficier de l'appui de la communauté internationale dans le domaine de la formation où ses besoins s'expriment en termes d'expertise juridique, bancaire et policière. En tout état de cause, le Gouvernement ivoirien s'engage à poursuivre sa coopération avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de Sécurité pour que la lutte contre le terrorisme international connaisse des résultats qui concourent à la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

La crise qui secoue le Moyen Orient depuis plusieurs décennies constitue sans nul doute une grave menace à la paix et la sécurité internationales. Au reste, la persistance de cette crise s'analyse comme un défi qui, semble-t-il, met à nu l'impuissance de la communauté internationale face à un conflit qui, si l'on n'y prend garde, risque de se banaliser. Pourtant, depuis le début de ce conflit, le moins que l'on puisse dire est que la communauté internationale n'est pas restée les bras croisés. En effet, les résolutions de l'ONU sur la question ne se comptent plus. Les plus

célèbres d'entre elles sont les résolutions 242 (1967) du 22 novembre 1967 et 338 (1973) du 22 octobre 1973 du Conseil de sécurité, résolutions confortées par les Conférences d'Oslo et de Madrid, notamment.

Au centre de ce conflit se trouve l'incontournable question de la nécessité pour les Palestiniens d'avoir un état indépendant viable, et pour l'États d'Israël de vivre en sécurité et en paix avec tous ses voisins arabes dans des frontières internationalement reconnues. C'est en cela qu'il nous semble important de saluer l'initiative saoudienne qui reconnaît à Israël le droit d'exister, à côté d'un état palestinien.

Fort de ce qui précède, c'est avec la plus grande satisfaction que la Côte d'Ivoire accueille la résolution 1397 (2002) du 12 mars 2002, par laquelle, à l'unanimité de ses cinq membres permanents, le Conseil de sécurité se dit « attaché à la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres ».

En Afrique, l'on doit se réjouir du retour de la paix en Sierra Leone, en Érythrée et en Éthiopie ainsi qu'en Angola. C'est le lieu approprié pour remercier les responsables politiques de ces différents états et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la fin des hostilités dans ces pays. Nous les invitons à participer de manière effective au processus de réconciliation et de reconstruction en cours.

Si nous nous réjouissons de ces faits encourageants, il y a lieu cependant de s'inquiéter de la persistance des hostilités au Libéria, au Soudan, en Somalie et dans la région des Grands Lacs. Nous devons tous soutenir les initiatives ainsi que les efforts de certaines personnalités telles que le Président Nelson Mandela et le Président Bush, de la communauté internationale, notamment l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe visant à un retour à la paix et à la stabilité dans cette grande région de notre continent.

Nous invitons tous les fils et filles de la région à prendre conscience du fait que le retour de la paix et la réconciliation dépendent, en tout premier lieu, d'eux-mêmes. Seule leur volonté de s'entendre et de régler leurs différends, quelle qu'en soit la nature, par la voie pacifique, permettra de mettre fin aux souffrances de leurs peuples.

La Côte d'Ivoire qui, grâce à l'intelligence et la forte volonté de son peuple de se réconcilier, a su trouver une solution ivoirienne aux difficultés politiques qu'elle a connues ces derniers temps, encourage toutes parties en conflit à avoir confiance en elles-mêmes et en leur capacité de trouver des solutions idoines aux problèmes qui les opposent, et ce, dans l'intérêt de leurs populations et, en définitive, dans l'intérêt de l'Afrique.

Je voudrais, pour terminer, affirmer que si l'ONU a « repoussé » (A/49/PV.14, p. 7), les frontières du racisme », pour reprendre une formule de l'ancien Président Nelson Mandela, elle peut, avec une réelle volonté politique, atteindre des résultats aussi ambitieux dans d'autres domaines. Il est donc de notre devoir de tout faire pour, sinon faire disparaître, du moins repousser très loin les frontières de la haine, de l'intolérance, de la violence et, somme toute, de la pauvreté. Bâtissons un monde meilleur, un monde de paix et de progrès pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie.

M. Mesfin (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens aussi à saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur de sa précieuse contribution à ce qui a été accompli à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts pour veiller à ce que l'ONU devienne un instrument plus efficace face aux très nombreux défis auxquels la communauté internationale est confrontée.

Ma délégation souhaite s'associer aux autres délégations pour saluer l'admission de la Confédération suisse au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ce pays a énormément contribué à l'Organisation depuis sa création.

Notre continent, l'Afrique, et sa population continuent d'être confrontés à des défis énormes et difficiles. Cela n'est pas nouveau. C'est quelque chose qui dure depuis quelques décennies, et la situation économique et sociale générale en Afrique continue de se détériorer. La tendance générale a été une

marginalisation plus rapide que jamais de l'Afrique. Le continent n'a toujours pas vu les avantages de la mondialisation. L'Afrique attend toujours la création d'un contexte économique international permettant de réaliser des progrès dans ses efforts pour combattre la pauvreté. Ces efforts ne sont pas susceptibles de réussir sans une coopération internationale plus importante. De nombreux pays d'Afrique, y compris mon propre pays, l'Éthiopie, sont peu susceptibles d'atteindre les objectifs convenus au niveau international concernant la réduction de la pauvreté – dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies – si la communauté internationale ne manifeste pas une volonté accrue de contribuer davantage à la lutte que l'Afrique mène contre la pauvreté.

L'élimination de la pauvreté n'est pas un défi uniquement pour l'Afrique ou pour le monde en développement. Comme cela a été réaffirmé au Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg, la pauvreté est le plus grand défi mondial. Le désespoir qu'engendre la pauvreté a des répercussions pour le monde en général – non pas seulement pour la population du Sud mais aussi pour celle du Nord.

Beaucoup ont peut-être pensé que le Sommet de Johannesburg n'a pas été à la hauteur et que ses résultats ne correspondent pas à la gravité des défis auxquels les peuples du monde sont confrontés dans divers domaines, et surtout dans les domaines les plus importants pour l'élimination de la pauvreté. Mais une chose a été tout à fait évidente au Sommet de Johannesburg. Des représentants du Nord et du Sud ont souligné d'une seule voix que l'apartheid mondial qui existe actuellement n'est pas viable. Comment peut-on faire en sorte que cette vision se concrétise? Voilà ce qui continue d'échapper à la communauté internationale. C'est toujours le cas même si certains progrès ont été réalisés, notamment à Monterrey.

L'élimination de la pauvreté en Afrique, et dans mon propre pays, n'est pas avant tout la responsabilité de la communauté internationale. Il nous appartient au premier chef de mettre de l'ordre dans nos affaires et de jouer un rôle de chef de file dans les efforts visant à revitaliser l'Afrique.

C'est en ce sens qu'il y a aujourd'hui une évolution en Afrique. Plusieurs personnes en Afrique sont mieux préparées que jamais à prendre en main leur destin. Il y a une nouvelle pensée en Afrique

aujourd'hui, et nous sommes déterminés, de façon réaliste, à assurer la reconstruction de l'Afrique.

Je parle ici du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il s'agit d'une initiative africaine qui témoigne de la volonté du continent de prendre en main son avenir. Il s'agit de l'engagement concret de l'Afrique de prendre les mesures nécessaires tant dans les domaines économiques que politiques pour créer des conditions favorables à une transformation économique et sociale. Il s'agit d'une initiative réaliste qui précise les obligations qu'ont les pays africains dans tous les domaines pertinents, en vue de créer des conditions favorables au développement économique et social. La bonne gouvernance est l'une de ces obligations cruciales à laquelle l'initiative accorde toute l'importance voulue. Il s'agit d'un pas important pour l'Afrique, un pas dont il faut souligner l'ampleur. L'attachement à la démocratie et à la bonne gouvernance a des répercussions importantes pour l'Afrique, non pas seulement pour le développement économique, mais aussi pour la mise en place des conditions propices à la paix et à la stabilité.

Néanmoins, l'initiative du NEPAD ne pourra pas être couronnée de succès sans la coopération des partenaires de l'Afrique et de la communauté internationale. Et elle doit absolument réussir, non seulement parce que le succès du NEPAD est d'un intérêt vital pour l'Afrique, mais aussi parce qu'il est dans l'intérêt du monde en général. Selon la logique de la mondialisation, il est évident qu'aucune région de la planète n'est à l'abri des influences négatives émanant des autres régions moins favorisées du globe. Il est réaliste de dire que nous nageons ou nous coulons ensemble. Il serait imprudent de croire que la mondialisation croissante et le déclin de l'Afrique n'auront aucune incidence négative sur la stabilité et la viabilité d'une planète mondialisée. C'est en raison de cet intérêt commun à tous que nous avons l'obligation mutuelle d'assurer le succès du NEPAD. Je me dois de dire ici que nous avons été encouragés par la réaction préliminaire de nombreux membres de la communauté internationale à l'égard du NEPAD, y compris des pays du Groupe des Huit et d'autres. Nous espérons toujours que la communauté internationale manifesterait un appui et un enthousiasme encore plus grands pour veiller à ce que le NEPAD soit réalisable.

L'Éthiopie souscrit pleinement au cadre du NEPAD. Nous sommes actuellement en train de mettre

en oeuvre les principes et les idées consacrés dans cette initiative. Nous continuerons d'être déterminés à respecter nos obligations pour favoriser la bonne gouvernance et pour créer des conditions favorables au développement économique et l'élimination de la pauvreté.

Tous les efforts que nous déployons pour assurer le succès de notre lutte contre la pauvreté seront vains si nous n'avons pas la paix et une stabilité durable. À cet égard également, l'Afrique, y compris notre sous-région, la corne de l'Afrique, a besoin de l'appui efficace de la communauté internationale. Ce qu'il nous faut, c'est d'un appui éclairé, transparent et qui vise à assurer une paix durable et la stabilité. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un appui qui ne sera pas compromis par des considérations tactiques à courte vue et susceptibles d'aggraver des problèmes existants. Protéger des gouvernements irresponsables ne contribuera pas à long terme à la promotion de la paix et ne nous permettra pas de connaître une stabilité durable.

Notre région a beaucoup souffert, notamment en raison de considérations stratégiques qui ont favorisé l'avènement de régimes irresponsables et dictatoriaux. Ce qui en a résulté a été catastrophique pour la région. La paix et la stabilité dans la corne de l'Afrique, comme partout ailleurs dans le monde, sont très directement tributaires de la création de conditions favorables à la bonne gouvernance. C'est là une valeur qui devrait être appliquée universellement, y compris dans notre sous-région. La paix durable l'exige. Cela est essentiel pour le bien-être de la population de notre sous-région.

L'Éthiopie fera tout pour assurer la paix dans notre sous-région et dans l'ensemble de l'Afrique. Nos efforts en faveur de la paix en Somalie, dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le sont dans cet esprit. C'est dans le même esprit que nous continuerons d'assumer notre rôle pour la paix et la réconciliation nationale au Soudan. Nous sommes particulièrement satisfaits du fait que nous avons pu sortir d'une guerre qui nous était imposée. Nous sommes, quant à nous, déterminés à mettre fin à la crise que nous avons eue avec l'Érythrée. Nous resterons attachés au processus de paix jusqu'à ce qu'il aboutisse.

Nous avons toujours été d'avis que c'est dans l'intérêt vital de l'Éthiopie de renforcer la paix dans

notre sous-région. Cela s'impose du fait que la guerre que nous devons mener contre la pauvreté, qui est notre seul véritable ennemi. Mais promouvoir la cause de la paix dans la corne de l'Afrique n'est pas si facile. Notre sous-région est une zone du monde qui a été longtemps vulnérable aux activités terroristes. La nôtre a été une zone qui, en raison notamment de la prévalence de la pauvreté, attire des convoitises sans limites. Mon propre pays a été de ceux qui en ont souffert. C'est un défi qui continue de se poser à tous, et auquel nous continuerons de faire face. Grâce à notre propre expérience directe, nous pouvons partager l'angoisse profonde ressentie par le peuple des États-Unis après les attentats terroristes du 11 septembre, que nous avons condamnés avec force. Alors que nous commémorons le premier anniversaire de ces actes horribles, nous voulons une fois encore exprimer notre solidarité avec les États-Unis et le peuple des États-Unis.

Nous sommes convaincus que, pour être couronnée de succès, la lutte contre le terrorisme international exige la coopération et la solidarité effectives de toute la communauté internationale, quelle que soit la cible de ces actes de terrorisme. Tous ceux qui soutiennent et encouragent, directement ou indirectement, le terrorisme doivent rendre des comptes. Les ressources fournies aux groupes terroristes, sous quelque forme que ce soit, ne doivent pas être tolérées, indépendamment de la région où cela a lieu. En somme, ce qui est nécessaire, c'est une tolérance zéro pour le terrorisme, indépendamment des cibles envisagées. Ce n'est pas sans raison que je réitère ce point. En Éthiopie, le terrorisme n'est pas une menace théorique, mais une menace concrète et immédiate que nous avons dû subir avant et après le 11 septembre, y compris tout récemment. Nous espérons vivement que la communauté internationale fera le nécessaire pour éliminer ce fléau. Nous espérons également qu'il y aura des jours meilleurs à l'avenir, lorsque nous porterons tous notre attention sur les défis qui troublent notre planète.

Je voudrais terminer en réitérant l'attachement de l'Éthiopie à l'ONU et à ses idéaux. Nous tenons à ce que l'ONU soit une Organisation universelle encore plus efficace et un gardien plus fort et plus fidèle des principes du droit international. Notre espoir et notre rêve sont que l'ONU soit une Organisation universelle encore plus puissante et s'occupant des intérêts légitimes de tous les pays. En Éthiopie, nous

continuerons à apporter notre contribution pour renforcer le multilatéralisme et faire de l'ONU un gardien efficace de ces valeurs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Roberto Tovar Faja, Ministre des affaires étrangères et du culte du Costa Rica.

M. Tovar Faja (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord féliciter M. Jan Kavan, et à travers lui, la République tchèque, pour son élection bien méritée à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je souhaite également féliciter la Suisse pour sa récente admission en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et la République du Timor-Leste pour son admission imminente.

Il y a 58 ans, les fondateurs de l'Organisation avaient entrepris de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Il ne fait pas de doute que le but principal des Nations Unies est la promotion de la justice et du bien-être pour tous. Nous devons réaffirmer cet engagement aujourd'hui. Nous devons nous employer à réaliser une société plus juste, libre, harmonieuse et prospère. Nous devons rentabiliser au maximum la coopération pour créer un monde mutuellement avantageux. Comme l'indique la Déclaration du Millénaire, nous avons une responsabilité collective de faire respecter les principes de la dignité humaine et de l'égalité au niveau mondial.

Mais nous sommes très loin d'avoir réalisé cet objectif. Au cours des 10 dernières années, plus de 3,5 millions de personnes sont mortes dans des guerres civiles, 1 380 millions de personnes vivent dans la pauvreté absolue, et 854 millions ne savent ni lire ni écrire. La démocratie, la justice et l'exercice de droits civils et politiques sont loin d'être universels. Nous pensons que nous devons nous pencher sur la situation alarmante des enfants du monde. Plus de 30 000 enfants meurent chaque jour de maladies facilement évitables. Il y a plus de 300 000 enfants soldats dans le monde ; plus de 150 millions d'enfants souffrent de malnutrition en raison du manque de nourriture, et des millions d'autres ne vont pas à l'école. La situation est aussi, voire plus grave, que les effets du terrorisme, qui sont eux-mêmes abominables. Mais ces problèmes n'attirent pas l'attention du public et sont relégués au second plan dans les préoccupations de la communauté internationale.

Nous nous sommes arrêtés à mi-chemin dans notre lutte visant à créer un monde meilleur. De nombreux exemples illustrent ce fait regrettable. Il est bon que nous célébrions la tenue des premières élections après un conflit armé, ou à la fin d'une dictature. Mais ce ne sont que les premières mesures sur la voie démocratique. À moins que l'ONU ne s'engage à assurer la viabilité de la démocratie, des élections, indépendamment de leur valeur propre, ne vont pas nécessairement signifier une victoire dans la lutte pour les droits de l'homme. La démocratie doit être un instrument pour réaliser un développement équitable et créer des conditions favorables pour les peuples qui y investissent leurs espoirs.

La viabilité de la démocratie peut être protégée par la promotion des valeurs sociales fondamentales du dialogue, de l'harmonie et de la réconciliation. Cela peut se faire également par la lutte contre la pauvreté extrême et contre le fossé économique croissant entre les groupes sociaux, qui sont des maux qui affaiblissent le tissu social et affectent la confiance dans les institutions politiques. Les crises financières aggravent les conditions favorisant l'existence de groupes extrémistes et opportunistes qui cherchent à renverser des gouvernements démocratiques. Une coopération internationale accrue pour le développement est nécessaire pour consolider la démocratie. C'est pour cette raison que nous demandons d'urgence aux pays développés de mettre en oeuvre le Consensus de Monterrey, et en particulier, d'honorer leur engagement à accroître l'aide publique au développement. Le Costa Rica appuie pleinement les efforts de l'ONU pour promouvoir et renforcer la démocratie. Mais nous insistons également sur le fait que l'ONU ne doit pas accorder moins d'importance à la création de conditions socioéconomiques permettant de renforcer et de préserver les institutions démocratiques dans le monde.

Nous pensons également que la mondialisation, avec le développement rapide des technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'une interdépendance économique et commerciale croissante, nous offre des possibilités énormes pour le développement économique et social. Nous devons sans aucun doute profiter de ces occasions afin de créer un monde meilleur pour tous. Toutefois, la mondialisation entraîne également de graves dangers. Les barrières structurelles, les déséquilibres financiers et le manque de capitaux pour des investissements

sociaux productifs peuvent entraîner l'effondrement économique de régions entières. Les subventions, les restrictions à l'accès aux marchés internationaux et la fuite des capitaux dénaturent la libre concurrence. La mondialisation est susceptible d'élargir le fossé entre les secteurs les plus riches et les plus pauvres de la société. Le fossé numérique peut exclure les personnes les plus vulnérables des bienfaits de l'économie moderne et jeter une ombre sur l'avenir des laissés-pour-compte. Il est fondamental de redoubler d'efforts afin de protéger les groupes et les pays les plus vulnérables.

L'ONU doit appeler les nations développées à ouvrir leurs marchés et à éliminer les subventions, ce qui permettrait aux pays en développement d'avoir accès aux bienfaits de la mondialisation. Ainsi, en combattant l'inégalité et la pauvreté extrême, nous construirons des sociétés plus justes et plus équitables.

La dignité humaine a été défendue depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. La corruption des gouvernements, sous toutes ses formes et à tous les niveaux, constitue une véritable atteinte aux droits de l'homme. Il est choquant que des dirigeants s'enrichissent injustement au moyen de la corruption et appauvrissent ainsi leurs populations. Il est scandaleux de voir certains dirigeants détourner des fonds publics sur leurs comptes privés tout en réduisant leurs populations à la pauvreté la plus abjecte. En même temps, des gouvernements de certains États Membres de l'ONU alimentent la corruption en accordant des exonérations fiscales pour des pots-de-vin versés à l'étranger. Il existe même des États Membres qui protègent des dirigeants corrompus sous le couvert du secret bancaire. L'ONU devrait interdire ces actes et empêcher que l'amnistie, l'asile et des visas de tourisme soient accordés à ceux qui essaient d'échapper à la justice.

La protection des droits de l'homme peut être affaiblie en l'absence de mécanismes multilatéraux de protection, de surveillance et de sanctions. Le Costa Rica préconise la création d'un nouveau type de mécanisme des droits de l'homme, afin de fournir une protection accrue à tous les individus. Cet effort a commencé déjà à produire ses fruits sous forme d'un projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Cet instrument juridique, qui a été récemment adopté par le Conseil économique et social, sera soumis à l'Assemblée générale pour qu'elle

l'examine au cours des jours à venir. Je souhaiterais demander à tous les États d'appuyer activement ce projet pour manifester leur attachement sans équivoque aux droits de l'homme, de la primauté de la dignité et de l'intégrité de tous.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur récente du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale. L'humanité dispose enfin d'un organe judiciaire efficace, indépendant et impartial, ayant la compétence de juger les crimes les plus graves contre la dignité humaine. Nous ne devons pas l'affaiblir.

Alors que l'ONU appuie le principe du règlement pacifique des conflits, ce qui suppose l'existence de moyens et d'institutions équitables pour régler les différends, la Cour internationale de Justice – l'organe judiciaire principal de l'ONU et garant du droit international, qui a la responsabilité d'assurer la primauté du droit dans les relations internationales et qui doit éviter les interprétations arbitraires et casuistiques des normes juridiques - est devenue une formule purement rhétorique. Très peu d'États Membres de l'ONU ont accepté sans réserve sa juridiction obligatoire, alors que d'autres ont aggravé la situation en se retirant sans justification ou en modifiant leur acceptation de sa juridiction. Il n'y a que 12 pays qui ont accepté sans réserve et sans condition la juridiction obligatoire de la Cour. Le fait de ne pas reconnaître l'autorité de l'organe judiciaire le plus important de la société des nations revient à fermer la porte à la justice et à mettre en danger l'intégrité de l'ordre juridique international.

De quelle option disposent les pays s'ils ne peuvent pas se fier à des organes judiciaires pour régler leurs différends? La seule option est la force. Il est par conséquent indispensable que tous les États Membres de l'ONU acceptent sans condition la juridiction obligatoire de la Cour pénale internationale. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra créer un monde plus juste, plus sûr et plus pacifique.

Un monde plus juste sera forcément plus pacifique. La justice exige le respect d'autrui et le respect de la liberté d'autrui – bref la tolérance. La paix dans nombre de régions du monde est gravement menacée par l'intolérance. Au Moyen-Orient, les droits des peuples israélien et palestinien sont bafoués. L'intolérance d'un dirigeant fait qu'aujourd'hui un pays comme l'Iraq risque d'être le théâtre d'une guerre cruelle et perpétuelle. La réalité serait bien différente

s'il avait un gouvernement juste et respectueux des droits de l'homme. Le monde se préoccupe également du litige croissant entre l'Inde et le Pakistan et de la menace d'une guerre nucléaire dans cette région.

Mon pays voudrait voir une plus grande tolérance prévaloir dans le détroit de Taiwan. Nous tablons sur un règlement juste qui réponde aux souhaits de l'ensemble du peuple chinois. Le Costa Rica a historiquement eu et continue d'avoir des relations étroites et amicales avec la République de Chine-Taiwan. Des accords créatifs ont été conclus dans nombre d'organisations internationales afin de permettre la participation de la République de Chine à leurs travaux. Le monde serait beaucoup plus pacifique si l'on élaborait des accords novateurs pour permettre à ce pays et à son peuple d'être représentés avec dignité au sein de cette Organisation internationale et à d'autres.

Si l'un des principes de l'ONU est de prévenir la violence et d'obtenir une paix stable et durable, il existe des gouvernements qui transfèrent des armes à des groupes rebelles et terroristes, ainsi que des États Membres de l'ONU qui perçoivent avec mépris les efforts déployés en vue du désarmement et de la réduction des dépenses militaires. Nous appelons à l'adoption d'une convention-cadre juridiquement contraignante pour réglementer le commerce des armes. Notre expérience en tant que pays désarmé nous appris que le fait de ne pas consacrer de fonds à l'armement est la meilleure décision à prendre pour les pays qui sont réellement déterminés à oeuvrer en faveur du bien-être de leurs populations.

Nous exhortons les États nucléaires à s'engager réellement dans des négociations en vue du désarmement. Nous estimons qu'il est nécessaire d'adopter une convention générale pour empêcher l'utilisation des armes nucléaires. Entre-temps, tous les États doivent renoncer à la mise en oeuvre d'armes nucléaires et ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous ne pouvons nous engager à moitié en faveur de la dignité humaine, de l'égalité et de la justice. Nous devons éviter que nos enfants, la génération future, puissent un jour nous condamner pour double langage. Si nous atteignons ces objectifs, nous aurions contribué à leur léguer effectivement un monde meilleur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Aichatou Mindaoudou, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine du Niger.

Mme Mindaoudou (Niger) : Je voudrais tout d'abord dire que la tenue des présentes assises sous la conduite de M. Jan Kavan représente pour nous le gage du dynamisme avec lequel nos travaux seront conduits et la garantie d'une évolution positive du climat des relations internationales. Le Niger s'en réjouit et lui adresse, ainsi qu'aux autres membres du Bureau de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, ses chaleureuses félicitations.

Nous restons convaincus que le Président Kavan poursuivra avec les mêmes qualités humaines le travail remarquable accompli par son prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo de la République de Corée, pour le bien de la communauté internationale dans son ensemble.

À notre frère S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, je me dois de réitérer toutes les félicitations du Niger pour le prestige et l'efficacité de son travail hautement apprécié au service de l'humanité.

Je voudrais enfin saluer l'admission de la Confédération suisse et de la République démocratique du Timor oriental au sein de notre organisation. Nous demeurons convaincus que leur participation contribuera à enrichir nos débats.

Voici un an que le peuple des États-Unis a été endeuillé par les tragiques événements du 11 septembre 2001. Le monde entier a pris la réelle mesure de la menace que constitue le terrorisme pour la paix et la sécurité. Au Niger, nous ne cesserons jamais de répéter que, pour être efficace, le combat contre le terrorisme doit à la fois éviter l'amalgame, s'inscrire dans la durée et se conduire dans le cadre de la légalité internationale qu'incarne l'Organisation des Nations Unies.

Le Niger souscrit aux termes des résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, et reste résolument engagé dans toutes les initiatives sous-régionales, régionales et internationales tendant à combattre le terrorisme sous toutes ses formes.

De même, pour réussir la lutte contre le terrorisme, il est de notre devoir de prendre en compte la nécessité d'instaurer un ordre économique et

politique plus juste, plus équitable, tant il est démontré que la pauvreté, l'ignorance, l'injustice et les frustrations de tous ordres sont des facteurs susceptibles d'engendrer des extrémismes injustifiés.

Parlant encore de paix et de sécurité internationales, il me plaît de rappeler que le Niger est un pays pacifique qui participe activement aux efforts déployés pour parvenir au désarmement général et complet. À cet égard, je voudrais signaler que, dans ce domaine, mon pays, conformément à l'article 3 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a accepté, en accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, un système de surveillance et de garanties de sa production d'uranium. S'agissant des armes classiques, le Niger se réjouit que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ait adopté un programme d'action pour combattre ce fléau.

Nos préoccupations ont été prises en compte dans la Déclaration de Bamako, mais des efforts restent encore à faire, notamment au niveau des mesures d'assistance technique et financière pour soutenir les programmes de désarmement et de réinsertion des ex-combattants. S'il est vrai qu'aucune région du monde n'est épargnée, il est incontestable que ce sont les pays en développement, et en particulier africains, qui paient le plus lourd tribut des effets dévastateurs de la prolifération des armes légères et de petit calibre au plan de leur sécurité, de leur stabilité et de leur développement. C'est pourquoi, il est nécessaire de renforcer les organes chargés du contrôle, de la détection et de la répression des infractions commises dans ce cadre.

Aussi, le Niger a mis en place, depuis 1994, la Commission nationale de collecte et de contrôle des armes illicites, dont la mission est d'assister les plus hautes autorités politiques à identifier, concevoir et mettre en oeuvre les stratégies de lutte contre la prolifération des armes légères.

Dans ce cadre, le Gouvernement nigérien et le Département des affaires de désarmement de notre Organisation collaborent étroitement pour le succès d'un projet de collecte des armes illicites et de petit calibre, conçu pour être étendu à l'ensemble de la sous-région ouest-africaine. Ce projet s'inscrit ainsi dans le cadre des initiatives sous-régionales et régionales destinées à endiguer la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

La paix que nous voulons pour le Niger, nous la voulons pour le reste du monde. C'est pourquoi notre pays a toujours eu à coeur d'apporter sa modeste contribution au règlement des conflits qui menacent la paix et la sécurité en Afrique et dans le reste du monde. En dépit de ses ressources limitées, il a ainsi tenu à envoyer des contingents au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et en République démocratique du Congo et des officiers de police civile en Haïti, au Timor et au Kosovo, en vue d'appuyer les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la communauté internationale pour rétablir et consolider la paix.

Le Gouvernement nigérien réaffirme sa disponibilité permanente à envoyer des contingents dans toutes les opérations de maintien de la paix entreprises par l'Organisation des Nations Unies.

Depuis plusieurs mois, l'attention de la communauté internationale est focalisée sur le conflit israélo-palestinien dont le processus de paix est plus que jamais paralysé. Le Niger tient encore une fois à réaffirmer devant cette auguste Assemblée que le règlement durable du conflit israélo-palestinien passe nécessairement par la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable. Fort de cette conviction et au vu des prévarications de toutes sortes qui ont caractérisé le processus de paix en Palestine et au Moyen-Orient, le Niger a décidé de rompre souverainement ses relations diplomatiques avec Israël, qui continue de nier au peuple palestinien son droit légitime à l'autodétermination.

Au Sahara occidental, la République du Niger soutient les efforts de l'ONU, afin de faire appliquer, d'une part, le plan de règlement et, d'autre part, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue de parvenir à un règlement juste et global du conflit. L'action méritoire du Secrétaire général et de son Envoyé personnel, M. James Baker, doit être poursuivie et soutenue jusqu'à ce qu'une issue heureuse soit trouvée, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Dans la même logique, nous pensons que les résolutions de l'ONU relatives au Jammu-et-Cachemire doivent être rapidement mises en oeuvre, de façon à permettre au peuple cachemirien d'exercer son droit à l'autodétermination, ce qui permettrait de désamorcer ce foyer de tension qui implique deux États nucléaires

– l'Inde et le Pakistan – et d'éviter une menace sérieuse à la paix et à la sécurité dans cette région de l'Asie du Sud-Est. C'est pourquoi, le Niger, membre du groupe de contact mis en place par l'Organisation de la Conférence islamique, réitère l'appel qu'il avait déjà lancé aux deux parties afin qu'elles intensifient leurs négociations en vue de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit.

Le Niger, comme la quasi-totalité des pays africains, fait face à de nombreux défis majeurs, qui appellent de la part de la communauté internationale le soutien matériel nécessaire pour les accompagner dans le processus de recherche de solutions, et ainsi consolider leur cadre de relance économique. Dans cette optique, la stratégie de développement que nous avons mises en oeuvre consacre une place de choix à la culture et à la promotion d'une bonne gouvernance, à travers un mécanisme de bonne conduite et de gestion des affaires publiques, qui met au centre de nos préoccupations la transparence et l'implication de la société civile à toutes les décisions économiques et sociales. C'est le lieu ici de remercier très sincèrement tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Niger, en particulier les institutions des Nations Unies, pour avoir bien voulu continuer de soutenir les efforts de mon pays en vue de créer un environnement institutionnel propre à ramener la quiétude sociale. Cette assistance tant appréciée est nécessaire dans cette phase décisive du processus de construction nationale.

Sur le plan économique, jamais autant qu'à notre époque l'humanité n'a disposé dans son ensemble, de tant de richesses et de potentialités à même de générer le bien-être commun. La bonne conjoncture économique mondiale pouvait en effet laisser espérer la mise en place d'un ordre économique plus juste et plus propice à la réduction de la pauvreté. Le Niger salue, à cet égard, l'avènement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et reste d'avis que ce programme qui cristallise aujourd'hui les espérances de notre continent doit viser à réunir les conditions et les moyens d'une participation effective de l'ensemble des pays africains au processus multidimensionnel de développement dans le cadre de l'Union africaine.

La pauvreté est un affront qui ne saurait être toléré plus longtemps dans un monde d'abondance qui dispose des moyens de la vaincre pour peu que la volonté politique nécessaire y soit. Aujourd'hui, force est de constater que 52 % des personnes vivant avec

moins de un dollar par jour se trouvent en Afrique, qui est la région la plus endettée du monde.

Un regard lucide doit être porté sur cette mondialisation, qui, dans les années 90 suscitait des espoirs, mais aujourd'hui est source d'inquiétude, au nom des inégalités qu'elle est en train de creuser. En moins d'un an, nous nous sommes penchés quatre fois sur les problèmes du monde, tout en connaissant les vrais remèdes. Il faut une conception plus élevée de la coopération internationale, qui puise son essence dans le partenariat stratégique. Cependant nous pouvons nous féliciter de la volonté unanime affirmée par la communauté internationale dans l'adoption du Plan d'action de Johannesburg en septembre dernier.

La session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au VIH/sida en juin 2001 a démontré éloquemment le degré de prise de conscience du terrible danger que représente cette maladie pour l'espèce humaine. La mise en place du Fonds spécial pour la lutte contre le sida constitue en effet une importante étape dans la croisade mondiale contre le sida et les grandes endémies. À ce titre des progrès doivent être réalisés dans le cadre des initiatives engagées lors des Sommets mondiaux qui se sont tenus au Caire, à Copenhague et à Beijing.

Mon pays attend beaucoup plus de solidarité des pays industrialisés, notamment l'accroissement du volume de l'aide publique, source traditionnelle de développement. Dans le même temps nous devons conjuguer nos efforts pour mobiliser des ressources financières et mettre en place un fonds humanitaire sous l'égide des Nations Unies. Il est indispensable et urgent de renverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement qui, faut-il le rappeler, est à son niveau le plus bas depuis 50 ans. En effet, diverses difficultés ont concouru à maintenir nos pays au bas du tableau de l'indice du développement humain. L'état de pauvreté touche 63 % de nos compatriotes, dont 34 % vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Ces populations sont victimes d'une détérioration continue de leur cadre de vie et privées du minimum des services sociaux de base.

La raréfaction des ressources financières a eu, entre autres conséquences, la réduction drastique des investissements publics, en particulier dans les secteurs sociaux, privant ainsi 80 % des Nigériens qui vivent en milieu rural d'un bien être social. Le Niger a décidé de prendre des mesures pour inverser cette tendance à

travers sa stratégie de réduction de la pauvreté, pensée et exécutée selon un processus participatif. Elle ambitionne de réduire de manière substantielle la souffrance de plus de 80 % de la population. Cette stratégie est désormais l'unique cadre de référence des politiques économiques, financières et sociales du Niger.

Cette année, sous la supervision directe du Président de la République, un vaste programme, dit Programme spécial 2001, consistant à construire 1 000 classes, 1 000 dispensaires et 100 minibarrages a été lancé pour lutter contre la pauvreté. Une bonne partie de cette opération a déjà été exécutée à hauteur de plus de 80 %.

Je tiens également à réitérer, du haut de cette tribune, notre vive appréciation de l'appui que les partenaires de développement ne cessent d'apporter pour la mise en oeuvre du Programme-cadre national de lutte contre la pauvreté élaboré par le Niger et qui figure au rang de ses priorités. En outre, le problème crucial de la dette des pays africains, qui annihile tout effort de développement, appelle de la part de la communauté internationale tout entière la mise en oeuvre sans délais ni conditionnalités autres que celles d'une bonne gestion des affaires publiques, des politiques et mécanismes de règlement satisfaisants.

L'ONU reste l'instrument privilégié capable de réaliser ce nouvel ordre mondial que chacun appelle de tous ses voeux, à condition toutefois qu'elle mène à bien la «révolution tranquille» engagée par le Secrétaire général il y a plus de quatre ans. Pour conclure mon propos, je voudrais exprimer toute la confiance que le Niger et son peuple placent en l'Organisation des Nations Unies, qui reste une institution porteuse d'espérance et fondée sur les principes de la justice, de l'équité, de la paix, de la liberté et du progrès.

Point 119 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/57/390/Add.2)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'aimerais informer les membres que, depuis la publication du document A/57/390 et de son additif 1, le Tchad a fait les versements nécessaires pour ramener

ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Il sera tenu compte de cette information dans le document A/57/390/Add.2 qui paraîtra demain matin.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Joseph Philippe Antonio, Ministre des affaires étrangères d'Haïti.

M. Antonio (Haïti) : Au nom du Président de la République d'Haïti, S. E. M. Jean-Bertrand Aristide, je voudrais tout d'abord féliciter M. Jan Kavan pour son élection à la présidence de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Qu'il soit assuré du plein soutien de la délégation haïtienne dans l'exercice de sa fonction. Je salue, par la même occasion, son prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, pour le talent dont il a fait montre dans la conduite des travaux de la cinquante-sixième session.

Je voudrais aussi rendre hommage à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour préserver la paix et la sécurité internationales.

Par la même occasion, je souhaite la bienvenue à la Confédération suisse et au Timor oriental au sein de notre Organisation comme États Membres. Il ne fait aucun doute que leur présence dans notre prestigieuse institution contribuera de manière significative à la poursuite des objectifs nobles de l'Organisation des Nations Unies.

Le monde entier vient de commémorer le premier anniversaire de la tragédie du 11 septembre 2001. Le Gouvernement et le peuple haïtiens renouvellent leur sympathie au peuple et au Gouvernement des États-Unis. Ils continuent à partager la détresse de toutes les familles des victimes de cette barbarie, qui a touché toutes les races, toutes les cultures et toutes les nations du monde. C'est l'humanité qui a été frappée, et l'humanité gardera toujours en mémoire cet événement douloureux.

Le Gouvernement haïtien réitère sa condamnation du terrorisme, l'une des formes de violation les plus flagrantes des droits de l'homme. Le terrorisme représente un grave danger; nous devons donc continuer à conjuguer nos efforts pour le combattre sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. En ce sens, mon gouvernement réaffirme sa volonté d'appuyer les résolutions pertinentes de l'Organisation au nom du respect des préceptes du droit international.

La réforme du Conseil de sécurité dont les discussions se poursuivent depuis quelque temps, revêt aujourd'hui plus que jamais une importance capitale. Haïti continue de réclamer une plus grande ouverture dans son fonctionnement et une plus grande participation dans ses prises de décisions.

La Charte des Nations Unies ratifiée par tous les États Membres prescrit le principe sacré du maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes avec des dirigeants émanant de leur volonté.

À cet effet, le Gouvernement haïtien exprime sa vive préoccupation face à l'escalade de violence que connaît le Moyen-Orient, notamment le conflit israélo-palestinien. Le Gouvernement haïtien encourage la création d'un État palestinien tout en reconnaissant le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Il appelle les protagonistes à régler de manière pacifique leurs différends par le dialogue et la voie diplomatique.

C'est dans ce même esprit qu'il apprécie les pourparlers initiés entre les deux Républiques de Corée, et qu'il encourage tout rapprochement entre les populations de chaque côté du détroit de Taiwan.

Malgré l'acceptation par l'Iraq du retour sans conditions des inspecteurs, le Gouvernement haïtien est profondément inquiet de l'évolution du dossier. Il formule donc le vœu que ce problème soit effectivement traité dans le cadre de l'application des résolutions de l'ONU.

La régionalisation constitue un outil important facilitant le partenariat entre les États à la recherche du bien-être de leur peuple. Dans ce contexte, mon pays se félicite de sa pleine intégration au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) où il compte contribuer au développement socio-économique de la région.

Aujourd'hui, des défis majeurs se posent à l'humanité. Il s'agit, entre autres, de la pauvreté, de la pandémie du VIH/sida, de la drogue, de la faim et de l'analphabétisme. Les pays les moins avancés constituent une population d'environ 614 millions d'habitants, dont le tiers vit, ou plutôt subsiste, avec un revenu de moins de un dollar par jour. Caractérisés par des institutions faibles et des infrastructures déficientes, ces pays sont affectés par des problèmes de tous genres. Les conditions infra humaines d'existence de leurs populations constituent une source de tension sociale. La pauvreté progresse au rythme du défaut de capital.

C'est avec espoir que nous revenons des sommets de Doha, de Monterrey et de Johannesburg. Les attentes sont grandes, à la mesure des promesses. Cependant, il ne suffit pas seulement de souhaiter le développement durable. L'important est d'avoir la volonté de le faire et de respecter les engagements. Il incombe d'ailleurs aux hommes d'États d'agir et de travailler afin d'assurer le développement durable au mieux des intérêts de nos peuples.

L'éducation et l'instruction possèdent le pouvoir libérateur de tirer l'homme des bas-fonds de l'ignorance et de faire reculer les barrières de la pauvreté pour le placer sur les rails du progrès économique et social. Fort de cette conviction, le Président d'Haïti, S. E. M. Jean-Bertrand Aristide, a officiellement donné le coup d'envoi, le 7 septembre 2001, de la campagne nationale d'alphabétisation. Cette campagne a un objectif impératif ; c'est un vaste et ambitieux projet, qui est d'alphabétiser environ 3 millions de compatriotes avant le 1er janvier 2004, date de la célébration du bicentenaire de notre indépendance. Ainsi, le chef de l'État haïtien vise la participation active de citoyens alphabétisés à la construction nationale.

Le système socioéconomique traditionnel d'Haïti secrète des injustices criantes. Celles-ci génèrent à leur tour de profondes disparités entre les divers secteurs de la population. Cette situation est en grande partie responsable de l'anachronisme des structures générales du pays, qui constitue l'unique pays le moins avancé du continent américain.

Avec une telle toile de fond, le Gouvernement s'est toujours évertué à combattre l'utilisation de l'embargo financier par la communauté internationale comme approche pour régler la controverse autour des

élections du 21 mai 2000 en Haïti. Ce sont malheureusement les couches les plus vulnérables de notre population qui sont pénalisées par cette sanction injustifiée.

L'adoption récente par le Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) de la résolution 822, en appui au renforcement du processus démocratique en Haïti, ouvre des perspectives encourageantes pour engager notre pays dans la voie de la normalisation.

Le Gouvernement maintient donc résolument le cap sur la réalisation des élections comme un élément indispensable de cette démarche. Il nourrit de profondes attentes quant à l'accompagnement que lui offrira la communauté internationale à cet égard. Dans cette perspective, il mise énormément sur l'assistance et l'observation électorales en particulier. En même temps, dans l'esprit de la résolution 822, une fois de plus il demande en urgence de mettre un terme à l'embargo financier.

Avec la résolution 822 de l'OEA, l'engagement de plusieurs pays de l'OEA à côté de la République d'Haïti constitue un pas certain dans la bonne direction. Cette expression fraternelle de solidarité mérite d'être soulignée.

Aussi formulons-nous notre gratitude aux États membres de l'OEA dont les efforts conjugués ont permis d'adopter cette décision consensuelle. En particulier, la République fédérative du Brésil, qui coordonne actuellement le Groupe de l'Association latino-américaine d'intégration à l'OEA et les pays centre-américains. Un merci tout spécial à notre voisine, la République dominicaine, qui, tout au long de cette période difficile de notre vie de peuple, n'a cessé d'affirmer sa solidarité à Haïti, solidarité qui se manifeste notamment par différentes interventions partout où la cause haïtienne peut être entendue et doit être défendue. Mais surtout, nous exprimons une gratitude particulière à toutes les nations soeurs de la CARICOM, dont les délégations à l'OEA ont coparrainé avec Haïti le projet de résolution, conservant ainsi envers notre pays l'élan de générosité fraternelle qui leur est coutumière.

Durant la crise, plusieurs États Membres de l'ONU ont maintenu leur coopération avec Haïti, notamment le Japon et Cuba. Cette dernière, malgré l'embargo qui la frappe et les difficultés propres auxquelles elle est en butte, poursuit en Haïti avec

ferveur une coopération débouchant sur une convivialité exemplaire, dans les domaines de la santé et de l'agriculture en particulier. Envers tous ces pays, le peuple haïtien a contracté une dette de gratitude pour ces expressions d'appui solidaires à sa quête de dignité et d'affirmation collective.

La résolution 822 de l'OEA est porteuse d'opportunités pour toute la collectivité nationale ; il s'agit d'une avancée potentielle pour l'ensemble du peuple haïtien. Dans le contexte de la célébration prochaine de ses deux siècles d'existence indépendante, Haïti nécessite la galvanisation de son énergie collective afin d'assurer la reconstruction de l'édifice national. À cette fin, le Gouvernement haïtien, par un dialogue ininterrompu, continuera à pratiquer envers les autres secteurs politiques l'ouverture et la flexibilité, si fortement prônées et pratiquées par le Président Aristide. C'est dans cet esprit que, malgré la précarité bien connue des ressources disponibles, Haïti a consenti à dédommager les victimes des événements du 17 décembre 2001, en conformité avec les résolutions 806 et 822 de l'OEA. De même, le Président Aristide continuera sans relâche à exhorter l'opposition à observer une trêve patriotique visant à faciliter la réhabilitation de l'espace et de l'homme haïtiens.

Dans cette optique, mon pays réitère son appel pour que l'homme occupe la place première dans les relations entre nos pays respectifs. Ainsi, cette planète, qui demeure le théâtre où se joue notre commune destinée, pourra enfin devenir une véritable « Terre des hommes » par l'éclosion solidaire d'un « humanisme sans rivage ». Sur la base de cette conviction, à la veille du bicentenaire de son indépendance, la République d'Haïti convie fraternellement la communauté internationale à participer à la mise en branle du processus conduisant au rattrapage des scandaleux retards qui éloignent notre pays des circuits de la modernité.

Je nourris le voeu que toutes les nations du monde partagent les espérances exaltantes qui nous animent dans la célébration de cet événement transcendant, auquel le peuple et le Gouvernement de la République d'Haïti les invitent le 1er janvier 2004.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Norman José Caldera Cardenal, Ministre des affaires étrangères du Nicaragua.

M. Caldera Cardenal (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je souhaiterais tout d'abord féliciter M. Kavan de son élection à la présidence.

Le 21 mars dernier, à Monterrey, au Mexique, le Président du Nicaragua, Enrique Bolaños Geyer a annoncé qu'avait été « lancée au Nicaragua un processus de rénovation morale, accompagnée d'une croisade civique contre la corruption publique et privée ».

Ce même jour, le Président a annoncé également que dans l'esprit de la nouvelle ère de renouveau moral,

« un juge nicaraguayen venait juste de déclarer coupables d'actes de corruption qui ont appauvri notre population trois fonctionnaires du Gouvernement précédent et trois autres personnes. Le juge a laissé pendante l'affaire, concernant l'ex-Président Alemán et huit autres fonctionnaires du Gouvernement précédent. »

Le Président Bolaños a poursuivi en disant :

« afin de poursuivre ma politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption, je dois rentrer dans mon pays dès que possible pour contribuer, avec justice et transparence, à l'événement historique que constitue cette décision courageuse. »

Il y a quelques jours, dans une affaire parallèle, d'autres juges nicaraguayens courageux ont infligé des peines de prison à des membres de la famille proche de l'ex-Président.

Aujourd'hui, je suis venu devant cette Assemblée générale au nom de tout mon peuple pour réaffirmer, dans les faits, l'attachement du Nicaragua à la bonne gouvernance, à la transparence, à la responsabilité et aux principes de l'état de droit.

L'enjeu est de taille aujourd'hui au Nicaragua. Il ne s'agit pas de punir simplement les responsables coupables de corruption et de récupérer pour mon pays l'argent de l'États qui a été détourné et blanchi, mais de ne pas perdre de vue que les résultats de nos efforts seront déterminants dans la lutte que d'autres peuples de notre région et du monde livrent contre ce fléau. Le succès obtenu au Nicaragua sera un encouragement pour la communauté internationale. Un échec de la transparence au Nicaragua créerait un mauvais précédent pour l'humanité.

C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas seuls dans cette lutte. Nous bénéficions de l'appui de plus de 84 % de notre population, et un grand nombre d'autres pays nous ont fourni leur appui moral et économique, incarnant par là-même les mêmes valeurs démocratiques que nous partageons en tant que peuples des Nations Unies. Nous exprimons notre sincère reconnaissance à tous ceux qui, du Programme des Nations Unies pour le développement aux organisations internationales nous ont apporté leur appui.

Afin que le changement amorcé soit irréversible, l'appui qui nous sera fourni doit être continu et adéquat. Nous pourrions ainsi préserver le patrimoine moral de l'humanité – à savoir la démocratie exercée avec honnêteté et responsabilité.

Dans le cadre de ce grand patrimoine, nous parlons aujourd'hui du développement humain conçu comme la finalité ultime de l'États et qui est atteint par le biais de la gouvernance démocratique, de la croissance économique et de l'équité sociale. Nous considérons la gouvernance comme étant le résultat de la bonne conduite des affaires dans les domaines de la politique, de la transparence, des droits de l'homme et de la souveraineté. Nous considérons la croissance comme étant le résultat de politiques saines en matière économique, financière, fiscale, monétaire et dans le domaine de la concurrence. Et nous considérons l'équité comme étant l'aboutissement de politiques saines menées dans le secteur social - notamment, en matière d'éducation, de santé, de logement et d'égalité des sexes.

La convergence réussie de ces trois axes qui constituent le développement humain ne sera pas possible tant que la corruption n'aura pas été éliminée. De par sa nature, le fléau de la corruption a des effets qui transcendent les frontières nationales. En ce sens, nous exprimons notre plein appui au travail réalisé par le Comité spécial chargé de négocier une convention des Nations Unies contre la corruption. Nous souhaiterions de cette tribune appeler la communauté internationale à consentir l'assistance et la coopération mutuelles maximales en vue d'enquêter ou juger les actes de corruption.

Le terrorisme est un fléau aussi abominable que la corruption. Ce mois-ci nous avons commémoré dans la tristesse la tragédie du 11 septembre, où des milliers de personnes innocentes ont péri, un grand nombre

d'entre elles de manière héroïque. Cette tragédie, comme toute attaque terroriste, ne doit jamais être oubliée. De même, la coopération internationale pour faire face à ce type de crimes doit demeurer de manière permanente au rang de nos préoccupations. Par conséquent, il est indispensable que nous coordonnions nos actions afin de prévenir et de punir avec toute la force de la loi les activités terroristes qui sont à l'origine de tant de douleur et de souffrances.

Le Nicaragua réaffirme une fois de plus son plein appui à l'ONU dans ses activités visant à combattre le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations. Au Nicaragua, nous disposons déjà d'un plan national de lutte contre le terrorisme et les délits connexes, qui a pour objectif de renforcer la coopération interinstitutionnelle dans le but de prévenir, lutter et éliminer ce fléau ainsi que de respecter les résolutions du Conseil de sécurité.

Le cas de l'Iraq représente à la fois un défi et une mise à l'épreuve pour l'ensemble du système multilatéral que nous construisons. Il nous incombe de contribuer à le renforcer, à l'affaiblir ou à le fracturer. Bien qu'il soit vrai que nous soyons tous favorables à une action multilatérale, il est indéniable que l'immobilisme et l'inaction sapent notre confiance en notre volonté collective. Il est nécessaire que ce système multilatéral fasse preuve de dynamisme qui est sa raison d'être même, qui consiste à agir de façon conjointe et concertée pour régler les conflits.

Il nous faut un système capable de réagir de manière spécifique, opportune et efficace aux dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales, un système qui ne soit pas dépassé par les événements. Le Nicaragua est d'avis que le retour immédiat et sans conditions des équipes d'inspecteurs des armements en Iraq, dans un climat de coopération totale et rigoureuse, ne peut être considéré qu'en tant que composante importante d'un effort plus vaste visant à éliminer toutes les catégories d'armes de destruction massive, dans le cadre des intérêts globaux de la communauté internationale et du respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La réforme de l'ONU s'inscrit également dans le souhait de réagir de manière efficace. Cette riposte se fonde sur de nouvelles structures institutionnelles et administratives, qui, incontestablement, ont permis graduellement aux Nations Unies d'agir avec une plus grande communauté de vues et davantage de cohérence

et de souplesse. Le Nicaragua, à l'instar du Secrétaire général, estime qu'il existe encore un grand potentiel de progrès, et que nous devons tous veiller à ce que le programme de travail de l'Organisation tienne compte des priorités énoncées dans la Déclaration du Millénaire.

Aucune réforme de l'ONU ne saurait être considérée comme complète sans l'augmentation tant attendue du nombre des membres du Conseil de sécurité, afin que celui-ci réponde pleinement et efficacement aux besoins actuels et futurs. De la même manière, il faut poursuivre les efforts pour redynamiser l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pour que l'Organisation puisse s'acquitter pleinement des responsabilités que lui confère la Charte. Le Nicaragua partage l'intérêt que les États Membres portent au renforcement de l'Organisation, aux fins de tirer le meilleur parti de son travail en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la prévention des conflits, de la promotion du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

Le Sommet mondial pour le développement durable, qui a eu lieu récemment, nous a rempli d'espoir mais également de préoccupation. D'une part, nous avons constaté le degré d'attention accordé au problème de la dégradation de l'environnement. Mais, d'un autre côté, le chemin qui permet de trouver le juste milieu entre le développement et l'environnement est toujours aussi long et ardu, surtout pour les pays les moins avancés. Nous sommes confrontés au défi consistant à générer davantage de richesses et à créer plus d'emplois sans dégrader l'environnement. Nous ne pouvons le faire sans l'appui des pays développés, qui doivent compenser les bénéfices qu'ils tirent de nos efforts. J'aimerais donc rappeler le Consensus de Monterrey, où nous avons exhorté les pays qui ne l'ont pas encore fait à adopter des mesures concrètes en vue de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement pour les pays en développement.

Le Nicaragua est conscient de ce que la violence, les guerres tant civiles qu'internationales, le fléau du syndrome de l'immunodéficience acquise (sida), la sécheresse et la pauvreté, qui ont connu un regain ces dernières années, sont les principaux problèmes qui frappent le continent africain. Toutefois, nous notons avec préoccupation que l'aide et la coopération internationales pour l'Afrique continuent d'être

révisées à la baisse. Les efforts réalisés par les Gouvernements africains pour réaliser la croissance économique et réduire la pauvreté doivent bénéficier d'une contrepartie et être appuyés.

Les efforts en faveur du développement trouvent également leur expression directe en Amérique centrale, où nous sommes parvenus à un consensus important et pris des décisions qui nous permettent de dire aujourd'hui que notre région est en train de s'acheminer vers une nouvelle ère de son histoire. Le 21 juin dernier, dans la ville de Granada, au Nicaragua, s'est tenue la vingt et unième Réunion ordinaire des chefs d'État et de gouvernement d'Amérique centrale. Nous avons pu à cette occasion réitérer notre détermination à avancer vers la consolidation de l'Union douanière de l'Amérique centrale, qui deviendra une réalité le 31 décembre 2003. Nous considérons l'Union douanière comme un moyen permettant d'améliorer le développement économique et social de nos pays. Elle permettra de favoriser la fluidité du commerce interrégional, de réduire les coûts de transport inhérents aux retards accumulés aux frontières, de faciliter le transit des personnes et des véhicules et d'attirer le commerce international et les investissements étrangers vers la région.

Toutefois, la stagnation prolongée que l'on constate dans la reprise économique mondiale est aggravée au Nicaragua par des problèmes inhabituels dans le secteur externe en raison des prix élevés du pétrole importé et des cours du café les plus bas jamais enregistrés.

D'après les données communiquées par Gabriel Silva, le Président de la Fédération colombienne des producteurs de café, il y a cinq ans, les consommateurs de café ont dépensé 30 milliards de dollars tandis que les producteurs en touchaient 12, soit 40 %. Les consommateurs, aujourd'hui, dépensent 65 milliards de dollars, mais les producteurs n'en reçoivent que 5,5, soit moins de 8,5 %.

Cette situation critique, qui engendre le chômage et la faim dans les zones de production au Nicaragua et dans d'autres pays producteurs, semble être due à l'existence d'un cartel de torréfacteurs, situation à laquelle il faut remédier au plus vite par des mesures encourageant la concurrence chez les consommateurs et sur le marché international.

Le Nicaragua félicite la Suisse de sa récente adhésion à l'ONU en tant que nouveau Membre, ainsi

que le Timor-Leste qui est sur le point de devenir Membre. Leur présence parmi nous favorisera l'écllosion de nouvelles idées et approches visant à renforcer les initiatives en faveur d'un monde meilleur – et pour paraphraser le représentant de la Suisse dans la déclaration qu'il a faite devant cette Assemblée générale – et à accroître l'universalité de l'ONU, pour le plus grand bien de l'humanité.

Dans le même ordre d'idées, mon pays, conscient du principe de l'universalité et de l'égalité qui a inspiré l'ONU, juge prioritaire de permettre aux 23 millions d'habitants de la République de Chine-Taiwan de jouir du droit universel de prendre part aux affaires internationales par le biais de sa propre délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies, tout comme la République populaire de Chine, dont le Gouvernement n'a jamais exercé son hégémonie sur Taiwan, et avec les mêmes droits de participation.

Le Nicaragua, en tant qu'État fondateur de notre Organisation, réaffirme son attachement à la Charte et son aspiration à devenir un membre non permanent du Conseil de sécurité lors des élections qui se tiendront pendant la soixantième session de l'Assemblée générale.

J'ai fait état plus tôt d'une ère nouvelle de renouveau moral au Nicaragua, un renouveau fondé sur les valeurs de l'ONU. Je crois que, lorsque nous parlons de renforcer la démocratie, de réformer l'Organisation, de lutter contre la corruption, le terrorisme et le trafic de drogues, de mettre un terme à la course aux armements ou de réagir ensemble, à temps et efficacement face aux dangers qui nous menacent, nous parlons en fait de la même chose : le fait d'appartenir collectivement et individuellement à une organisation qui défend et sauvegarde notre confiance et nos actions collectives fondées sur les principes qui ont uni nos peuples en cette journée historique de la création de l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais annoncer que le rapport du Bureau sera publié demain matin sous la cote A/57/250. Dans ce contexte, j'aimerais également annoncer que l'Assemblée générale examinera ce rapport vendredi le 20 septembre 2002, dans l'après-midi, immédiatement après la clôture du débat général.

Je donne maintenant la parole à la Présidente de la délégation du Turkménistan, S. E. Mme Aksoltan Ataeva.

Mme Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Président de mon pays, M. Saparmurat Niyazov, saluer les peuples de vos pays et leur présenter nos vœux de paix et de prospérité.

Qu'il me soit permis de féliciter le Président de son élection à un tel poste de responsabilités et de lui souhaiter plein succès dans l'organisation des travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à la Confédération suisse et au Timor-Leste pour leur adhésion cette année en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Dès les premiers jours de son indépendance, le Turkménistan, pays neutre, a travaillé en étroite collaboration avec l'ONU et considère que la coopération est l'axe principale de sa politique extérieure.

Le problème clef pour le Turkménistan, en tant que pays neutre dans de telles conditions est de coopérer, au nom de la paix et de la sécurité, au bien-être et de la prospérité de son peuple. Nous bénéficions constamment de l'appui de l'ONU à nos initiatives de politique étrangère visant à renforcer ces objectifs. Notre attachement, en tant qu'État neutre de façon permanente, à ces obligations internationales demeure inchangé.

L'importance de la promotion du rôle de l'ONU devient de plus en plus évidente dans le contexte de l'évolution actuelle des processus tant mondiaux que régionaux qui exigent la concentration d'efforts collectifs et l'adoption de décisions qui tiennent compte de divers intérêts. Le Turkménistan veut renforcer et élargir le rôle de l'ONU non seulement dans le règlement des problèmes mondiaux, mais aussi dans les débats collectifs portant sur des questions régionales. Il souhaite aussi que l'on utilise davantage le potentiel de l'ONU et de ses institutions pour proposer et mettre en oeuvre des initiatives de politique étrangère.

Nous voyons d'énormes possibilités dans la coopération étroite de l'ONU et de ses organes

spécialisés pour la mise en oeuvre de projets nationaux à grande échelle. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants de la coopération des dirigeants de l'ONU et de ses institutions spécialisées telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), etc. En coopération avec ces institutions, le Gouvernement du turkmène mène un certain nombre de grands projets à caractère social et économique qui donnent des résultats concrets dans les domaines des soins de santé, des affaires sociales, de l'éducation, de l'environnement et autres.

Il s'est écoulé plus d'une année depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001, qui nous ont contraints à évaluer la question de la sécurité de nos peuples et de nos États grâce à un système de mesure nouveau qualitativement et a rendu nécessaire la consolidation des efforts entrepris en la matière.

Dans ce contexte, la région de l'Asie centrale en est venue à occuper une place prépondérante dans l'attention que lui prête le monde. À de nombreux égards, les perspectives de paix et de sécurité dépendront de la forme que prendra dans la région la concertation multilatérale sur ces questions.

Le Turkménistan attache la plus grande importance au rôle de l'ONU en faveur d'un dialogue régional et interrégional visant à trouver des solutions aux nouveaux problèmes. À cet égard, je voudrais appeler l'attention sur l'initiative du Président du Turkménistan tendant à créer un conseil régional consultatif composé des chefs de gouvernement des pays d'Asie centrale. Il s'agirait de créer un organe inter-États de haut niveau qui tiendrait des consultations périodiques et prendrait des décisions communes ayant directement trait au sort des États de la région et aux véritables besoins de leurs populations.

Premièrement, ces questions porteraient sur l'interaction commerciale et économique, les fournitures d'énergie, le commerce transfrontalier, l'utilisation de l'eau, les transports et la coopération humanitaire. Nous croyons que les consultations multilatérales des chefs d'État contribueront à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures convenues par les parties, sur la base de leurs intérêts

mutuels, et que cela permettra la création d'un système d'interaction rationnelle d'une efficacité maximale.

À cet égard, l'initiative du Président du Turkménistan, M. Niyazov, visant à tenir au Turkménistan une conférence internationale sur la coopération économique en Asie centrale et en Asie du Sud, avec la participation de représentants cette région, des États-Unis, de la Russie, de la Chine, du Japon, des pays de l'Union européenne, d'autres États intéressés et des institutions financières et économiques internationales, semble tout à fait opportune.

Un tel forum favorisera un nouveau système de liens économiques entre l'Ouest et l'Est, basé sur une coopération commune et égale des États. Son objectif principal devrait être la création de conditions très favorables au commerce, aux investissements, et à l'introduction d'une technologie moderne. En outre, la tenue d'une telle conférence internationale permettra aux pays développés d'évaluer le potentiel réel de développement industriel et social des États d'Asie centrale et d'Asie du Sud.

Le démarrage des travaux sur le gazoduc transafghan devant emprunter la voie « Turkménistan-Afghanistan-Pakistan » est extrêmement important pour le développement de la coopération régionale. L'accord conclu sur la construction du nouveau gazoduc a été signé en mai dernier à Islamabad par les Présidents du Turkménistan, de l'Afghanistan et du Pakistan.

Le Turkménistan se félicite de l'intérêt que témoignent à ce projet plusieurs grandes sociétés, des groupes financiers et industriels et surtout la Banque asiatique de développement, qui prend une part active au processus de négociation portant sur la mise en oeuvre du projet de gazoduc transafghan.

Ce gazoduc transafghan est un projet international d'importance considérable de par ses retombées sociales, économiques et politiques attendues, et particulièrement au niveau du renforcement de la stabilité et de la sécurité dans la région. Le gazoduc, dont il est prévu de faire passer plus de 700 kilomètres en territoire afghan devrait avoir, outre la dimension économique, un impact social et humanitaire inappréciable. Sa construction permettrait en effet de créer plus de 12 000 emplois en Afghanistan en même temps que de mettre en place une nouvelle infrastructure sociale dans ce pays.

À cet égard, nous nous tournons vers l'ONU pour lui demander de nous aider dans la mise en oeuvre de ce projet. Le Turkménistan avait précédemment proposé, de cette même tribune, que soit mise au point et adoptée, sous l'égide de l'ONU, une convention internationale sur l'utilisation des régimes et des garanties appliqués aux oléoducs et gazoducs interétatiques. Cet instrument devrait nous permettre, pensons-nous, de créer un dispositif politique et juridique fiable pour sécuriser le transport de matières premières critiques vers les marchés mondiaux.

La politique étrangère de neutralité positive menée par le Turkménistan vise à assurer de bonnes conditions de développement et de coopération pour une revitalisation économique et sociale des pays de la région. Cela comprend la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté, permettant de parvenir au développement humain.

Le Turkménistan appuie les conclusions du récent Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable. Nous estimons que la solution aux problèmes mondiaux actuels, notamment dans les domaines humanitaire, social et environnemental, passe par une nouvelle vision plus humaine de la politique mondiale.

Au XXI^e siècle, la notion de développement durable a acquis une signification entièrement nouvelle, fondée sur une croissance stable et régulière. L'un des aspects les plus importants du développement durable est le respect d'un équilibre entre, d'une part, le progrès industriel et technologique et, d'autre part, la protection de l'environnement. C'est un impératif d'autant plus présent aujourd'hui que cet équilibre est rompu dans le monde entier.

Consciente de ce problème, la communauté internationale fait son possible pour prévenir les retombées négatives des technologies sur l'environnement. Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est un exemple patent de ces efforts, auxquels le Turkménistan tient à prendre une part active. C'est pourquoi il a adhéré à cet instrument international important, pour mettre en oeuvre ses normes et principes et coopérer avec les organisations internationales.

Le XXI^e siècle marque une prise de conscience mondiale du problème de la maîtrise des énormes gisements d'hydrocarbures du bassin de la mer

Caspienne, qui concerne non seulement les États de la région mais également de nombreux autres pays et des multinationales. Il est clair que les gisements de pétrole et de gaz naturel de la mer Caspienne compteront parmi les plus importantes ressources d'énergie disponibles au XXI^e siècle. Une mise en valeur rationnelle de ces ressources, avec la création de l'infrastructure d'oléoducs et de gazoducs qui s'impose pour les apporter aux marchés mondiaux, permettra à de nombreux États de connaître une croissance économique appréciable et d'améliorer le niveau de vie de leur population. Étant donné l'intérêt que suscite la sécurité du transit des ressources énergétiques chez de nombreux pays, l'ONU est appelée à jouer un rôle important dans ce domaine.

La première réunion au sommet des États riverains de la mer Caspienne, organisée à l'initiative du Président du Turkménistan à Achgabat en avril dernier, peut être considérée comme le début d'un nouveau chapitre dans ce processus de mise au point collective d'une solution acceptable par tous au problème de la mer Caspienne. Ce sommet historique a été l'occasion pour les Présidents d'exprimer la volonté de leur États que la mer Caspienne reste un lieu d'amitié et de paix entre leurs peuples. L'intérêt de ce sommet est d'avoir permis d'aborder pour la première fois ce sujet de la mer Caspienne au plus haut niveau et d'en débattre ouvertement. Un ferme consensus s'est dégagé sur la nécessité de résoudre les problèmes de façon pacifique et constructive, et une première étape a été franchie dans la réalisation d'un objectif commun : la définition du statut de la mer Caspienne.

Il est clair, dorénavant, que la coopération active entre pays de la région et l'ensemble des activités autour de la mer Caspienne sont étroitement reliés à la stabilité de la région de la mer Caspienne. Le Turkménistan espère que la région parviendra à la paix, à la stabilité et à une coopération durable, sur la base de la justice et du respect mutuel.

Pour régler les problèmes de la communauté internationale, nous avons besoin d'une action commune. C'est possible, mais à condition que chaque membre de la communauté internationale assume également son rôle et ses responsabilités dans le concert des nations. C'est sur cette logique que repose l'action politique menée par le Turkménistan en vue de renforcer la paix et le développement économique, social et culturel. Notre pays est toujours prêt à bâtir des partenariats constructifs; l'ONU peut en être sûre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à prendre la parole pour exercer leur droit de réponse. Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a demandé la parole pour exercer son droit de réponse à la suite de la déclaration faite tout à l'heure par le représentant de Vanuatu et à titre d'information pour cette délégation. En effet, contrairement au reste de la communauté internationale représentée à cette Assemblée, cette délégation semble particulièrement mal informée ou peut-être est-ce un choix délibéré. Je tiens à dire que le statut de la Papouasie en tant que partie intégrante de la République d'Indonésie a été réglé depuis longtemps, avec la médiation de l'ONU.

De fait, c'est au sein de ce même organe, l'Assemblée générale, que s'est conclu ce règlement. Je voudrais attirer l'attention des membres sur les communiqués finaux des deux réunions annuelles consécutives du Forum des îles du Pacifique tenues l'an dernier à Nauru puis cette année aux Fidji, qui reconnaissent à l'Indonésie la souveraineté sur le territoire et appuient l'autonomie spéciale accordée à la province.

Ma délégation ne peut que se demander, par conséquent, comment un membre actif du Forum des îles du Pacifique comme Vanuatu pouvait faire une déclaration aussi manifestement ignorante de la réalité, jetant, par la même occasion, le doute sur la sagesse et l'intégrité, non seulement du Forum des îles du Pacifique, mais également de cet organe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : Dans sa déclaration au débat général, le 16 septembre, le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, S. E. M. Vartan Oskanian, a annoncé que son pays continuerait à oeuvrer pour la reconnaissance du génocide arménien, recouvrant probablement par ce terme ceux qui sont tombés dans le cadre des troubles civils, des privations, des ravages et de la détresse indicible causés par la Première Guerre mondiale.

Nous partageons une très longue histoire commune avec les Arméniens – près de mille ans.

Pendant plus de 900 ans, les Turcs et d'autres races musulmanes d'Anatolie ont vécu paisiblement aux côtés des Arméniens dans les villes et villages d'Anatolie. Les événements terribles en question ne correspondent qu'à une très courte période de cette longue histoire. Les Turcs et les Arméniens ne devraient pas permettre à cette courte période, aussi détestable et infâme soit-elle, d'éclipser la richesse inhérente à cette histoire partagée. Nous ne devons pas non plus permettre à cette période particulière de nous priver d'un avenir meilleur.

Pourtant, M. Oskanian ne veut pas accepter que cette tragédie, qui s'est produite en période de guerre, a englouti tant des Arméniens que des Turcs, que l'ordre public déjà précaire a été aggravé par une rébellion caractérisée dirigée et encouragée par des groupes armés arméniens décidés à faciliter l'invasion des forces tsaristes russes. Il n'accepte pas non plus le fait que les Arméniens n'étaient aucunement les seules victimes de cette période tragique.

La Turquie ne souhaite pas minimiser les souffrances des Arméniens, pas plus que nous ne voulons minimiser leurs sentiments de perte. Mais lorsque l'on évoque cette période, on ne doit pas oublier que 2 millions de musulmans ont péri dans des conditions similaires sur le même sol. Ce n'est pas un chapitre de l'histoire où l'on peut prendre les chiffres à la légère. Un seul décès est déjà de trop. Deux décès sont insupportables, qu'il s'agisse de Turcs, de Kurdes, d'Arméniens, de Géorgiens ou de Circassiens. Tous les peuples de la région ont dû connaître de grandes souffrances. Des milliers de Caucasiens ont été violemment expulsés et ont dû fuir l'armée tsariste. Nous ne pouvons pas, et ne devons pas, établir des préférences en ce qui concerne les morts. Nous devons honorer la mémoire de tous les morts.

Le Gouvernement turc a mis à disposition des milliers de documents relatifs aux Arméniens ottomans qui remontent à quatre siècles. Les discours et délibérations du Conseil des ministres ottoman de 1914 à 1922 figurent parmi ces documents. Nous invitons les historiens arméniens à examiner ces textes. Je tiens à dire ceci : à ce jour, les allégations selon lesquelles il y aurait eu un plan prémédité, organisé et dûment exécuté pour annihiler la population arménienne ottomane demeurent non fondées.

La République d'Arménie ne devrait pas prendre part à cette campagne de diffamation qui ne promeut

qu'une version de l'histoire. Les historiens doués de bon sens, impartiaux et objectifs savent que les questions historiques ont plusieurs facettes.

La Turquie n'a jamais accusé les milliers d'Arméniens innocents qui ont péri à cette période. Mais nous blâmons les soi-disant révolutionnaires nationalistes qui espéraient que la guerre servirait leur

cause. Les Arméniens d'aujourd'hui doivent prendre conscience de la responsabilité directe de la direction militante arménienne insensée et radicale de cette époque, qui a déclenché cette action. Ce n'est ni plus ni moins du chauvinisme que d'oublier ce qui est arrivé aux autres.

La séance est levée à 18 h 15.